

SOMMAIRE

<u>Présentation du bureau de la filière scientifique et d'enseignement</u>	3
<u>Bilan de gestion des maîtres assistants d'écoles d'architectures</u>	4
I) Grille indiciaire	5
II) Les représentants du personnels élus en commission administrative paritaire	6
III) Les effectifs du corps au 31/12/2009	
a) personnes physiques	7
b) équivalent temps plein	7
c) situation administrative	7
d) temps de travail	9
e) pyramides des âges	9
f) répartition par grade et échelon	10
g) répartition par affectation	12
h) répartition par spécialités	14
IV) Flux 2009 au sein du corps	
a) entrées actées en 2009	15
b) sorties actées en 2009	15
V) La mobilité	
a) Répartition des recrutement 2009	17
b) Répartition des retraites 2009	18
c) Les mouvements géographiques	19
d) Les flux fonctionnels	19
VI) Promotions au titre de 2009	
a) promotions de grade	20
<u>Bilan de gestion des professeurs d'écoles d'architectures</u>	21
I) Grille indiciaire	22
II) Les représentants du personnels élus en commission administrative paritaire	23
III) Les effectifs du corps au 31/12/2009	
a) personnes physiques	24
b) équivalent temps plein	24
c) situation administrative	24
d) temps de travail	26
e) pyramides des âges	26
f) répartition par grade et échelon	27
g) répartition par affectation	29
h) répartition par spécialités	31

IV) Flux 2009 au sein du corps	
a) entrées actées en 2009	32
b) sorties actées en 2009	32
V) La mobilité	
a) Répartition des recrutements 2009	34
b) Répartition des retraites 2009	35
c) Les mouvements géographiques	36
d) Les flux fonctionnels	37
VI) Promotions au titre de 2009	
a) promotions de grade	38
<u>Bilan de gestion récapitulatif des personnels enseignants titulaires</u>	39
I) Les effectifs de la filière au 31/12/2009	
a) personnes physiques	40
b) équivalent temps plein	40
c) situation administrative	40
d) temps de travail	42
e) pyramides des âges	42
f) répartition par affectation	43
g) répartition par spécialités	44
II) Flux 2009 au sein de la filière	
a) entrées actées en 2009	45
b) sorties actées en 2009	45
<u>Lexique</u>	46

Mise à jour le : 2 février 2010

Présentation du bureau de la filière scientifique et d'enseignement (SRH 1S)

Le bureau 1S est en charge de la gestion individuelle et collective de la carrière des personnels titulaires et non titulaire de la filière scientifique et d'enseignement (13 corps de métiers, dont 10 corps de catégorie A, 2 corps de catégorie B et corps d'agents contractuels).

De nombreux agents sont concernés tels :

- les personnels de conservations : les conservateurs du patrimoine et les conservateurs généraux du patrimoine
- Les personnels de recherche : les ingénieurs de recherche, les ingénieurs d'études, les assistants ingénieurs et les techniciens de recherche
- Les personnels de documentation : les chargés d'études documentaires et les secrétaires de documentation
- Les architectes et urbanistes de l'Etat (titulaire et contractuel)
- Les personnels enseignants des écoles d'architectures : les professeurs des écoles d'architectures, les maîtres assistants d'écoles d'architectures et les maîtres assistants associés
- Les professeurs des écoles nationales supérieures d'art

Au sein du bureau, les gestionnaires de carrières assurent et coordonnent l'organisation des commissions administratives paritaires, les avancement de grade, de corps, d'échelon ainsi que la titularisation des agents. Ils s'emploient à traiter diverses situations individuelles telles les recrutements, les positions, les modalités de travail, la mobilité ainsi que la fin de fonction. Le bureau 1S coordonne également le suivi des effectifs gérés par le bureau, veille au contrôle de gestion et participe au bilan social.

MAITRES ASSISTANTS D'ECOLES D'ARCHITECTURES
Corps de catégorie A

I) GRILLE INDICIAIRE DU CORPS

Pour calculer le salaire annuel brut d'un agent, on multiplie la valeur du point d'indice par l'indice majoré correspondant à son échelon. (Au 1^{er} octobre 2009, la valeur annuelle du point est de 55,2871 €)

ECHELONS	ANCIENNETE MOYENNE	INDICE BRUT	INDICE MAJORE
CLASSE EXCEPTIONNELLE			
6	1 AN	HE/A3	963
	1 AN	HE/A2	916
	1 AN	HE/A1	881
5	3 ANS	1015	821
4	3 ANS	957	776
3	3 ANS	901	734
2	3 ANS	851	696
1	3 ANS	801	658
1ère CLASSE			
6		1015	821
5	2 ANS 10 MOIS	966	783
4	2 ANS 10 MOIS	920	749
3	2 ANS	882	719
2	2 ANS	821	673
1	2 ANS	755	623
2 ème CLASSE			
5		821	673
4	2 ANS	755	623
3	2 ANS	694	576
2	2 ANS	604	508
1	1 AN	526	451

Conditions d'accès à la promotion de grade

- **1^{ère} classe**

être au moins au 3^{ème} échelon de la 2^{ème} classe et justifier de 4 années de services effectifs dans leur classe.

- **Classe exceptionnelle**

être en 1^{ère} classe et justifier de 8 années de services effectifs dans le corps dont 4 années au moins dans la 1^{ère} classe.

II) LES REPRESENTANTS DU PERSONNELS ELUS EN COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

TITULAIRE	SUPPLEANT
Classe exceptionnelle	
Mme Françoise VERY	M. Henri BRESLER
1^{ère} Classe	
Mlle Françoise SCHATZ	M. Christian GIRARD
Mme Christiane YOUNES	Mme Catherine SEMIDOR
2^{ème} Classe	
M. Richard KLEIN	M. Philippe DUBOY
Mme Martine BOUCHIER	M. Francis MIGUET

III) LES EFFECTIFS DU CORPS AU 31/12/2009

a) Personnes physiques (PP)

TOTAL GENERAL MAEA	F	H
	152	525
	677	

b) Les équivalents temps plein (ETP)

(par exemple : un agent exerçant à 80% vaudra 0,80 ETP)

TOTAL GENERAL MAEA	F	H
	146	513,50
	659,50	

c) Les situations administratives

En fonction :

En fonction	F	H	% global
Nombre d'agents	142	509	
Total	651		96,16 %

Mise à disposition :

Mise à Disposition	F	H	% global
Nombre d'agents		1	
Total	1		0,15 %

Disponibilité :

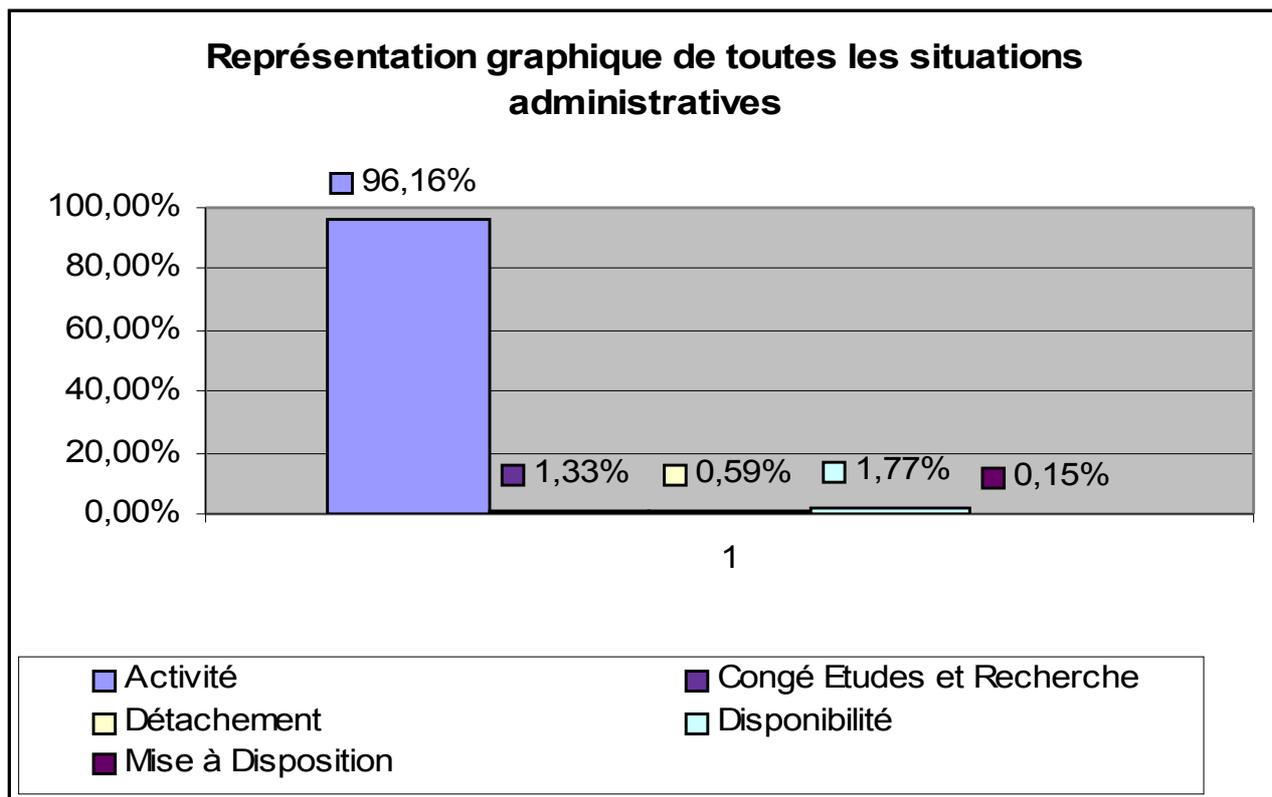
Disponibilité	Convenances personnelles		Suivre son conjoint		% global
	F	H	F	H	
Nombre d'agents	4	6		2	
Total	10		2		1,77%

Congé études et recherche :

Congé longue maladie	F	H	% global
Nombre d'agents	4	5	
Total	9		1,33 %

Détachement :

Détachement	Administration Etat/ EP		Collectivité local		% global
	F	H	F	H	
Nombre d'agents	1	2	1		
Total	3		1		0,59 %



d) Le temps de travail

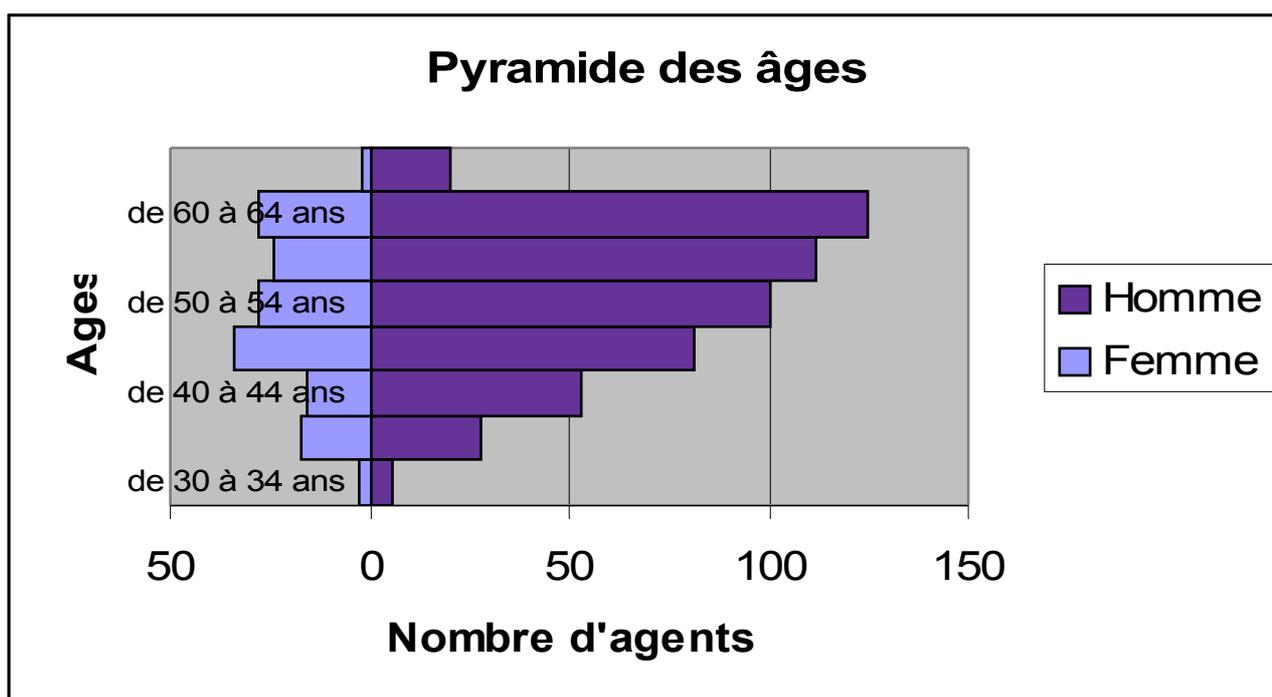
(sur agents en position d'activité, de mise à disposition, de congé longue maladie)

Quotité de temps de travail	50 %		100 %	
	F	H	F	H
Nombre d'agents		3	146	512
Total	3		658	

e) Pyramides des ages

Age (variable)	Femme	Homme	Total
de 30 à 34 ans	3	6	9
de 35 à 39 ans	17	28	45
de 40 à 44 ans	16	53	69
de 45 à 49 ans	34	81	115
de 50 à 54 ans	28	100	128
de 55 à 59 ans	24	112	136
de 60 à 64 ans	28	125	153
de 65 à 69 ans	2	20	22
Total	152	525	677

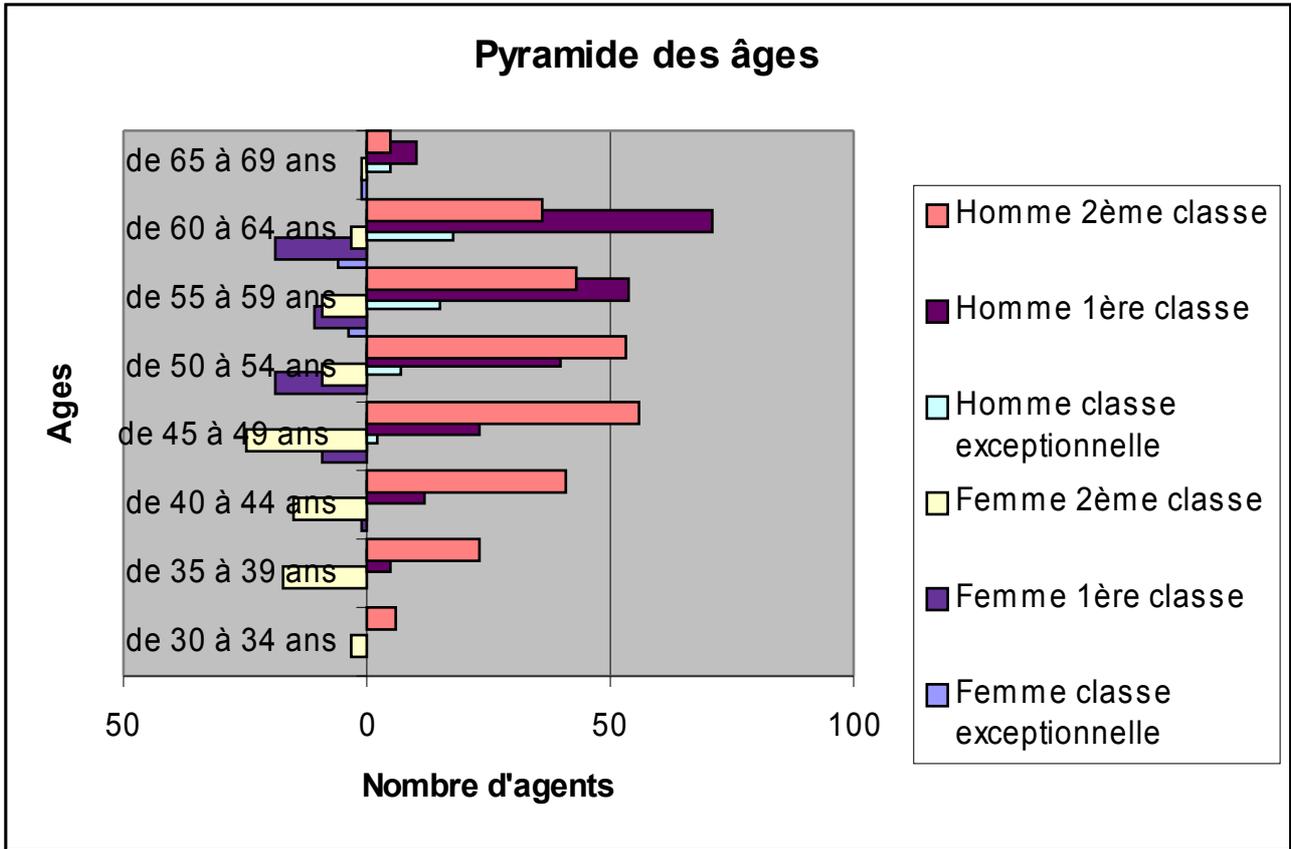
Moyenne d'âge des agents du corps	52 ans
Moyenne d'âge des femmes	50 ans
Moyenne d'âge des hommes	53 ans



f) Répartition par grade et échelon

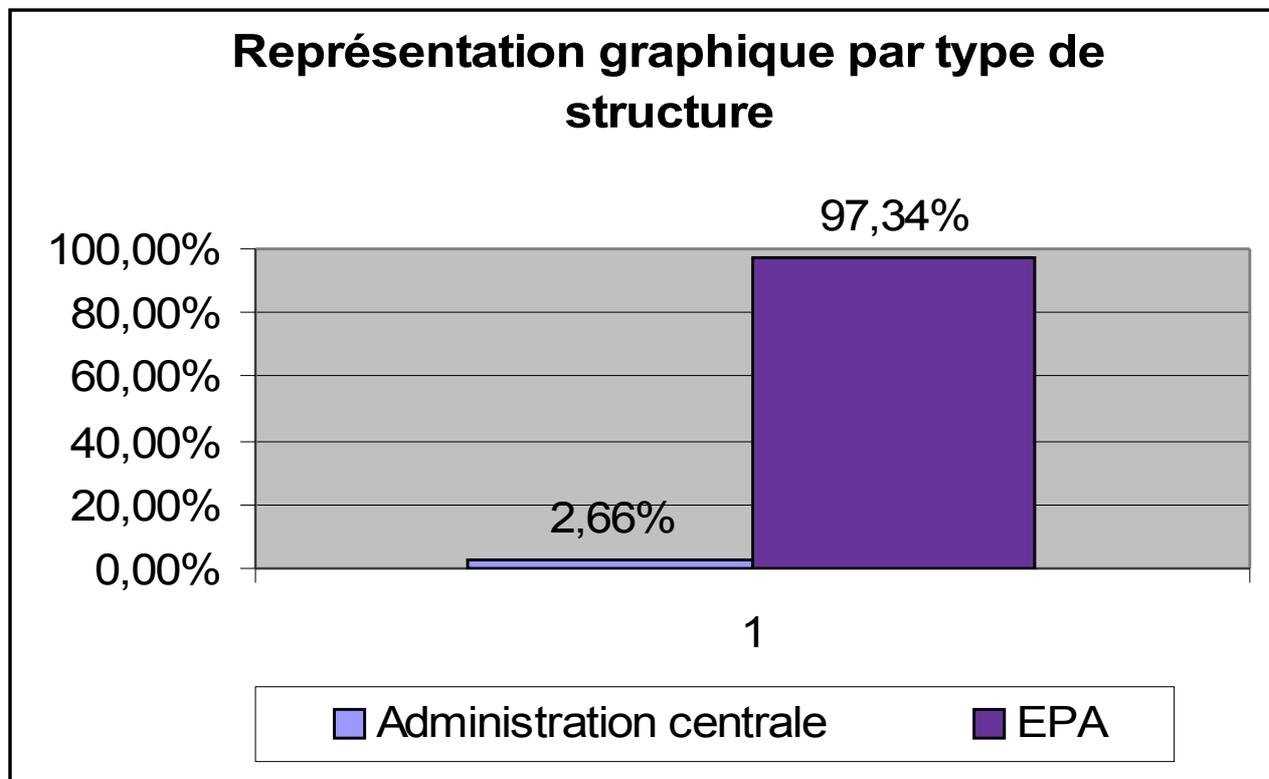
Libellé grade	Echelon / chevron	Femme	Homme	Total
classe exceptionnelle	A3	6	25	31
	A2	2	4	6
	A1		5	5
	05	2	12	14
	04	1		1
	03		1	1
Somme classe exceptionnelle		11	47	58
1ère classe	06	20	107	127
	05	10	35	45
	04	9	21	30
	03	9	30	39
	02	9	14	23
	01	2	8	10
Somme 1ère classe		59	215	274
2ème classe	05	23	134	157
	04	10	41	51
	03	19	50	69
	02	22	27	49
	01	8	11	19
Somme 2eme classe		82	263	345
Somme MAITRE ASSISTANT		152	525	677

- Pyramides des âges par grade

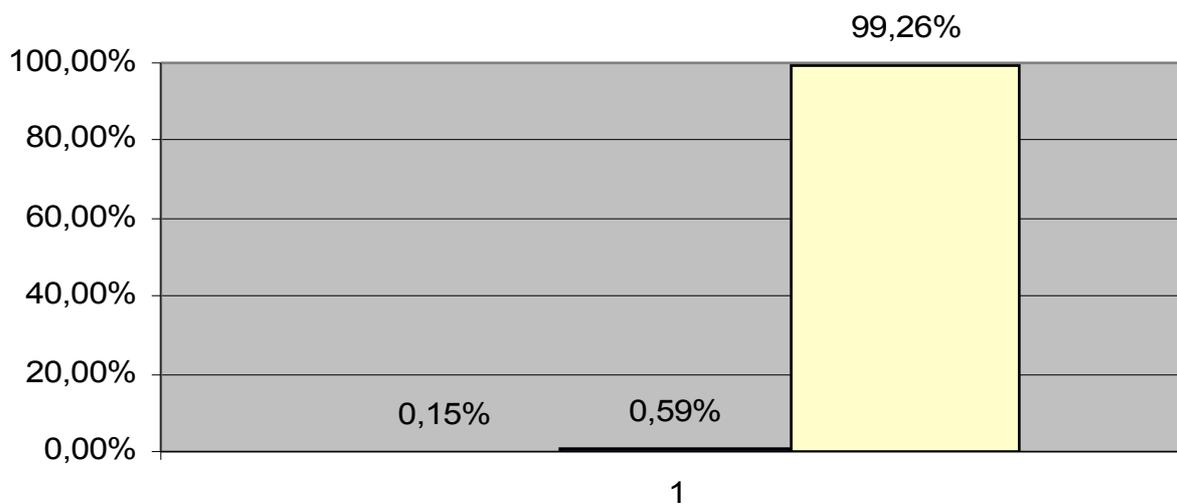


g) Affectations

Libellé type de structure	F	H	Total
Administration centrale	6	12	18
EPA	146	513	659
Total	152	525	677

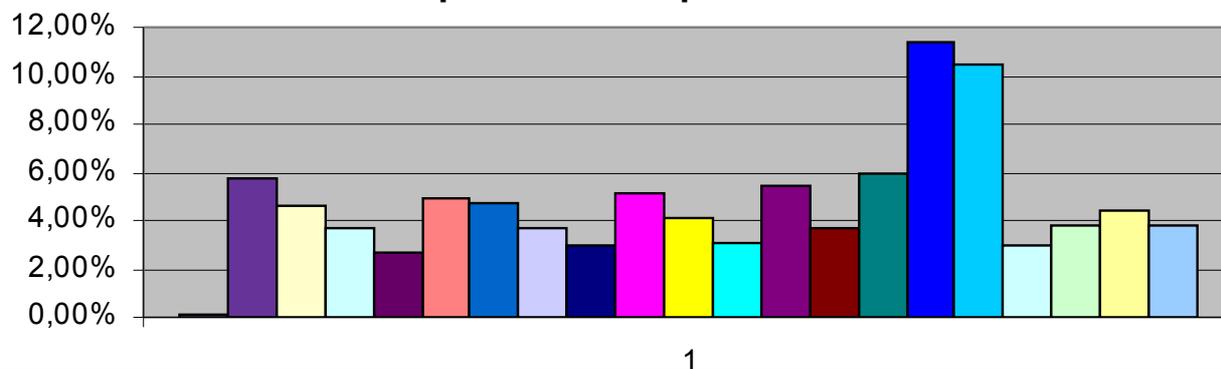


Représentation graphique des affectations



- DELEGATION AUX ARTS PLASTIQUES
- DIRECT° ADMINISTRAT° GENERALE
- Direct° Archi. et Patrimoine

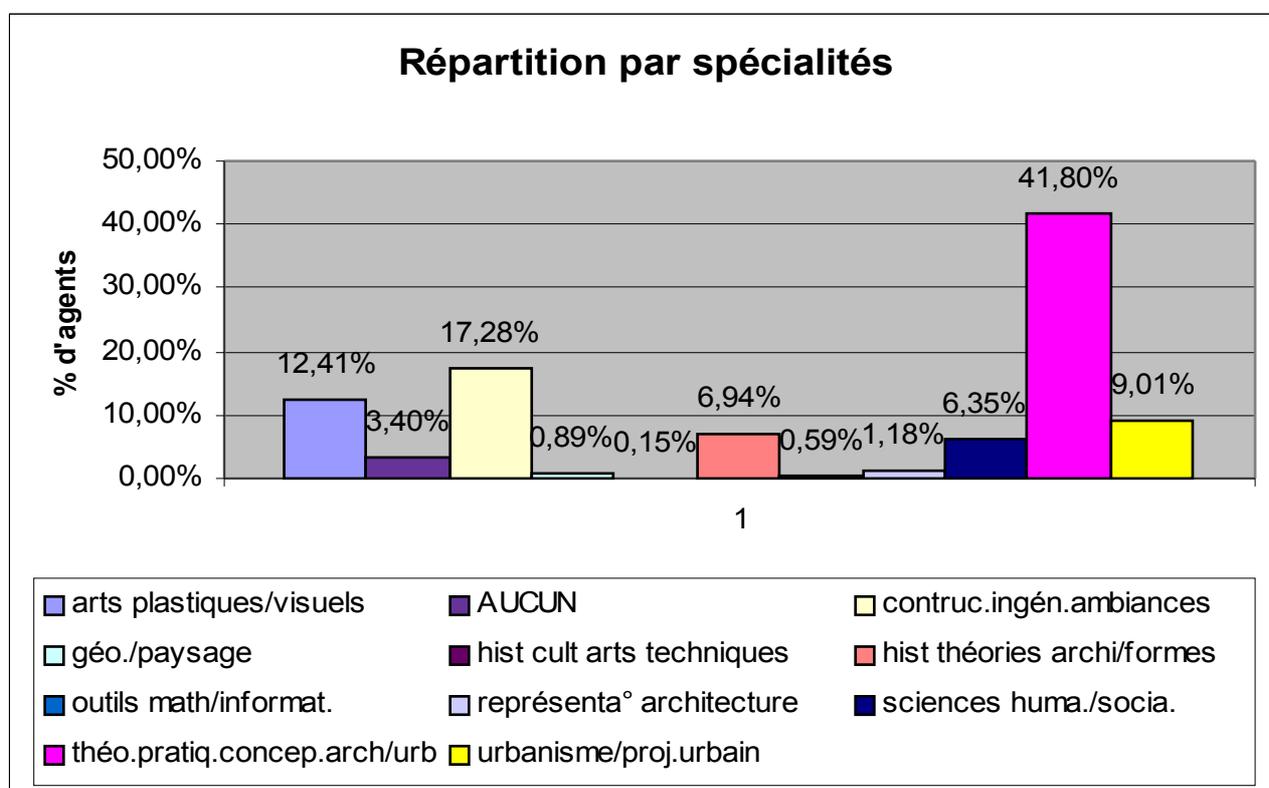
Représentation par école



- DPR SDEAFR -BUR ENSEIGNEMENT
- E.A. PARIS MALAQUAIS
- E.A. BORDEAUX
- E.A. BRETAGNE
- E.A. CLERMONT
- E.A. GRENOBLE
- E.A. LILLE
- E.A. LYON
- E.A. MARNE LA VALLEE
- E.A. MARSEILLE
- E.A. MONTPELLIER
- E.A. NANCY
- E.A. NANTES
- E.A. NORMANDIE
- E.A. PARIS BELLEVILLE
- E.A. PARIS VAL SEINE
- E.A. PARIS VILLETTE
- E.A. ST ETIENNE
- E.A. STRASBOURG
- E.A. TOULOUSE
- E.A. VERSAILLES

h) Les spécialités

Libellé spécialité	Femme	Homme	Total
arts plastiques/visuels	20	64	84
AUCUN	5	18	23
contruc.ingén.ambiances	15	102	117
géo./paysage	4	2	6
hist cult arts techniques	1		1
hist théories archi/formes	15	32	47
outils math/informat.	1	3	4
représenta° architecture	1	7	8
sciences huma./socia.	21	22	43
théo.pratiq.concep.arch/urb	49	234	283
urbanisme/proj.urbain	20	41	61
Total	152	525	677



IV) LES FLUX 2009 AU SEIN DU CORPS

a) Les entrées actées en 2009

Recrutement			
Concours externe		Concours interne	
F	H	F	H
7	13	2	3
20		5	

Réintégration Disponibilité	
F	H
	1
1	

Total entrées	
F	H
9	17
26	

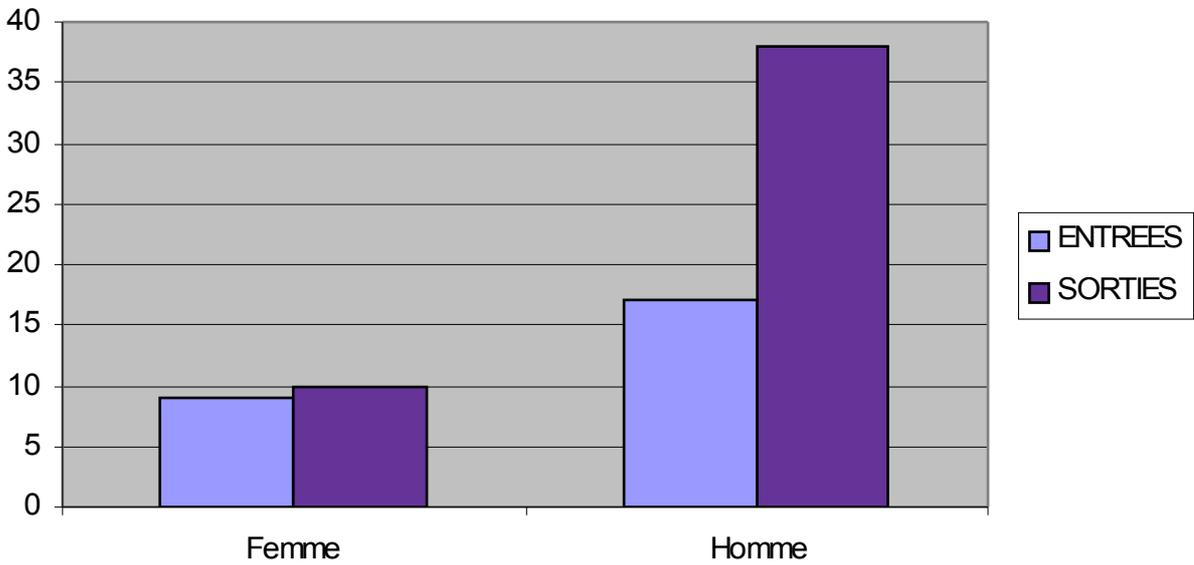
b) Les sorties actées en 2009

Retraite		Radiation		Démission	
F	H	F	H	F	H
6	28	2	6		1
34		8		1	

Détachement		Disponibilité	
F	H	F	H
	1	2	2
1		4	

Total sorties	
F	H
10	38
48	

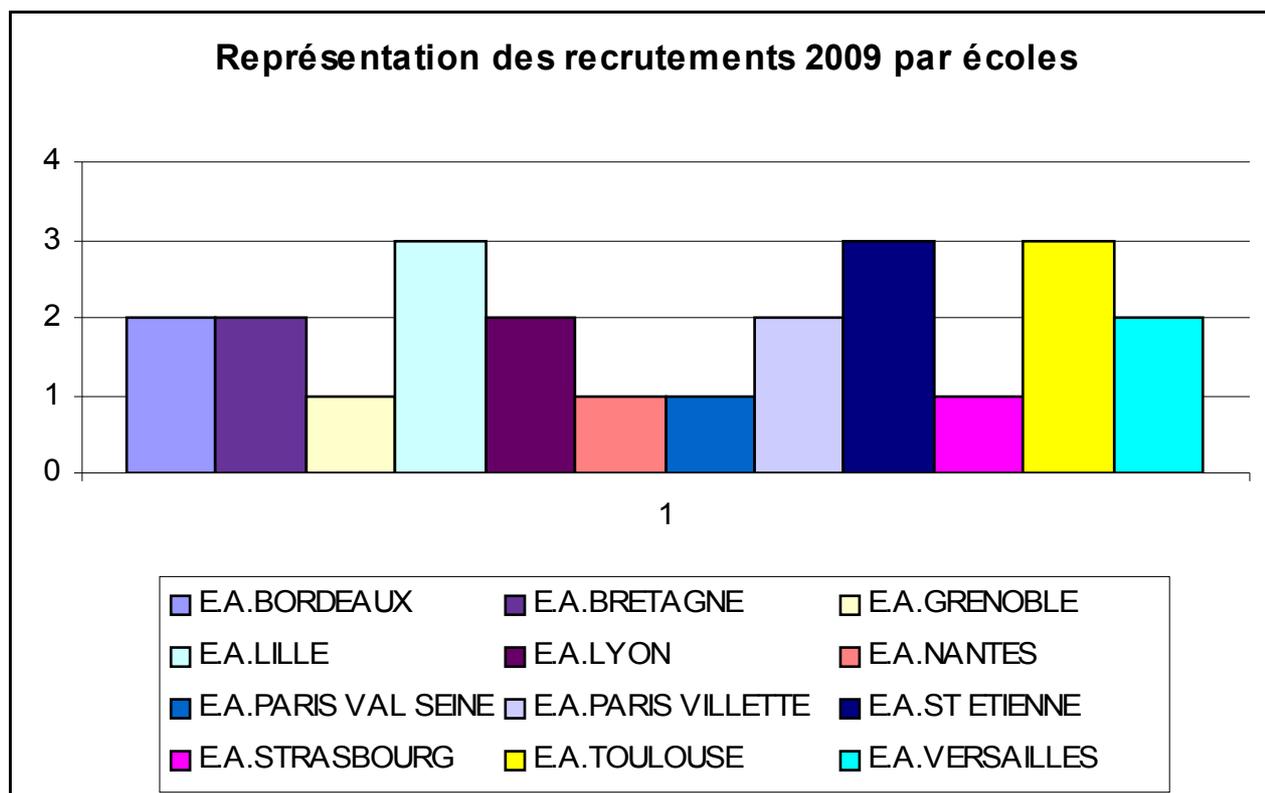
Représentation graphique des entrées et sorties du corps par sexe



V) LA MOBILITE

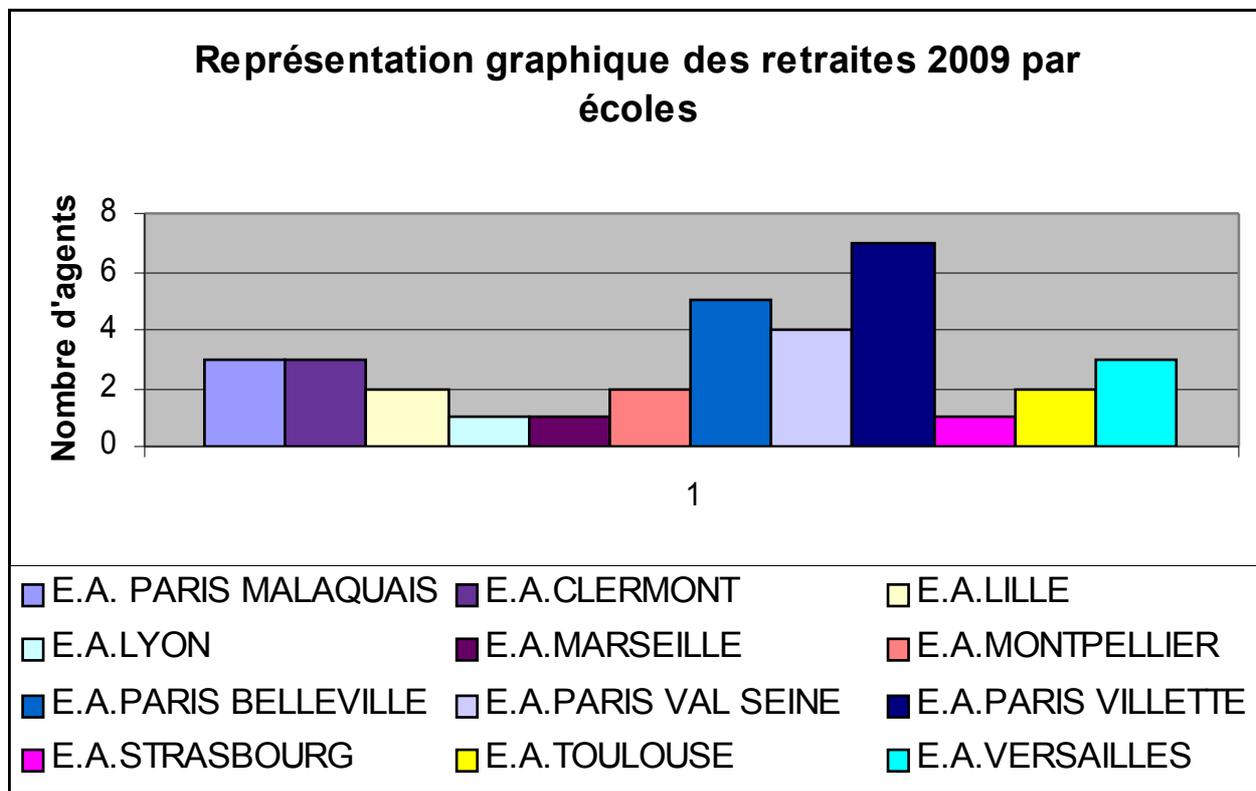
a) Répartition des recrutements 2009

Ecoles	Femme	Homme	Total
E.A. PARIS MALAQUAIS		2	2
E.A.BORDEAUX	1	1	2
E.A.BRETAGNE	1	1	2
E.A.CLERMONT			0
E.A.GRENOBLE	1		1
E.A.LILLE	2	1	3
E.A.LYON		2	2
E.A.MARNE LA VALLEE			0
E.A.MARSEILLE			0
E.A.MONTPELLIER			0
E.A.NANCY			0
E.A.NANTES		1	1
E.A.NORMANDIE			0
E.A.PARIS BELLEVILLE			0
E.A.PARIS VAL SEINE	1		1
E.A.PARIS VILLETTE	1	1	2
E.A.ST ETIENNE		3	3
E.A.STRASBOURG		1	1
E.A.TOULOUSE	2	1	3
E.A.VERSAILLES		2	2
Total	9	16	25



b) Répartition des retraites 2009

Ecoles	Femme	Homme	Total
E.A. PARIS MALAQUAIS		3	3
E.A.BORDEAUX			0
E.A.BRETAGNE			0
E.A.CLERMONT	2	1	3
E.A.GRENOBLE			0
E.A.LILLE		2	2
E.A.LYON		1	1
E.A.MARNE LA VALLEE			0
E.A.MARSEILLE		1	1
E.A.MONTPELLIER		2	2
E.A.NANCY			0
E.A.NANTES			0
E.A.NORMANDIE			0
E.A.PARIS BELLEVILLE	1	4	5
E.A.PARIS VAL SEINE		4	4
E.A.PARIS VILLETTE	1	6	7
E.A.ST ETIENNE			0
E.A.STRASBOURG	1		1
E.A.TOULOUSE	1	1	2
E.A.VERSAILLES		3	3
Total	6	28	34



c) Les mouvements géographiques

Service d'origine	Service d'accueil			
	Paris	Ile de France	régions	Total
Paris	3			3
Ile de France	1			1
Régions	10		4	14
Total	14	0	4	18

d) Les flux fonctionnels

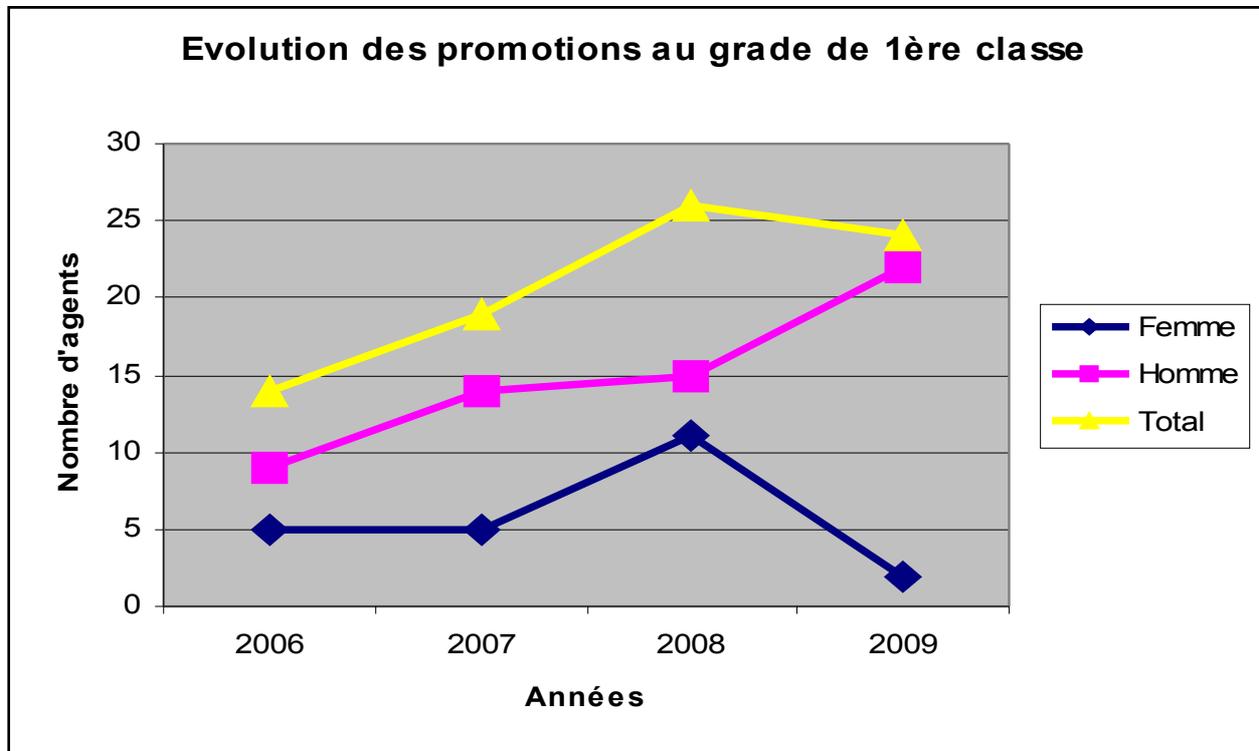
Les flux fonctionnels reprennent les éléments du tableau des flux géographiques, avec une répartition par structure.

Service d'origine	Service d'accueil					Total
	Administration centrale	DRAC	Etablissements publics	Services à compétence nationale	Services transférés aux collectivités locales	
Administration centrale						0
DRAC						0
Etablissements publics			18			18
Services à compétence nationale						0
Services transférés aux collectivités locales						0
Total	0	0	18	0	0	0

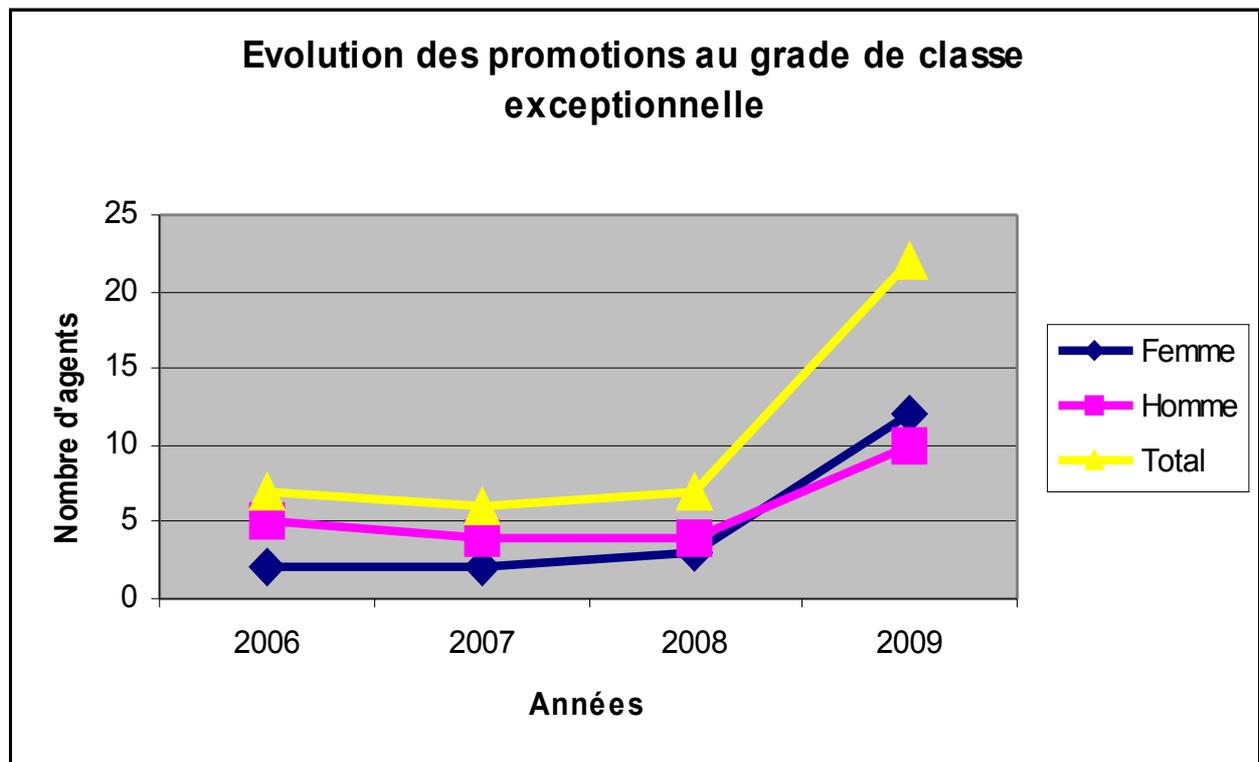
VI) LES PROMOTIONS AU TITRE DE 2009

a) Promotion de grade

- en 1^{ère} classe



- en classe exceptionnelle



PROFESSEURS D'ÉCOLES D'ARCHITECTURES
Corps de catégorie A

I) GRILLE INDICIAIRE DU CORPS

Pour calculer le salaire annuel brut d'un agent, on multiplie la valeur du point d'indice par l'indice majoré correspondant à son échelon. (Au 1^{er} octobre 2009, la valeur annuelle du point est de 55,2871 €)

ECHELONS/ CHEVRONS	ANCIENNETE MOYENNE	INDICE BRUT	INDICE MAJORE
CLASSE EXCEPTIONNELLE			
Groupe C	1 AN	HE/C3	1164
	1 AN	HE/C2	1139
	1 AN	HE/C1	1115
1^{ère} CLASSE			
3		HE/B3	1058
	1 AN	HE/B2	1004
2	1 AN	HE/A3	963
	1 AN	HE/A2	916
	1 AN	HE/A1	881
1	3 ANS	1015	821
2^{ème} CLASSE			
6	1 AN	HE/A3	963
	1 AN	HE/A2	916
	1 AN	HE/A1	881
5	3 ANS	1015	821
4	2 ANS	957	776
3	2 ANS	901	734
2	2 ANS	851	696
1	1 AN	801	658

Conditions d'accès à la promotion de grade

- **1^{ère} classe**

être au moins au 4^{ème} échelon de la 2^{ème} classe.

- **Classe exceptionnelle**

être en 1^{ère} classe avec au moins une ancienneté de 3 ans dans cette classe.

II) LES REPRESENTANTS DU PERSONNELS ELUS EN COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

TITULAIRE	SUPPLEANT
Classe exceptionnelle	
M. Pierre WEIDKNNET	M . Jacques BOULET
M. Philippe BESEME	Mme Ginette TORNIKIAN
1^{ère} classe	
Mme Sabine DUPUY	M. Robert MARCH
M. Christophe CAMUS	M. Gilles CUSY
2^{ème} classe	
M. Christian MORANDI	Mme Annaïck RAVILLY
M. Thierry JEANMONOD	Mme Isabelle CHESNEAU

III) LES EFFECTIFS DU CORPS AU 31/12/2009

a) Les personnes physiques (PP)

	F	H
TOTAL GENERAL PRCL	21	82
	103	

b) Les équivalents temps plein (ETP)

(par exemple : un agent exerçant à 80% vaudra 0,80 ETP)

	F	H
TOTAL GENERAL PRCL	21	80
	101	

c) Les situations administratives

En fonction :

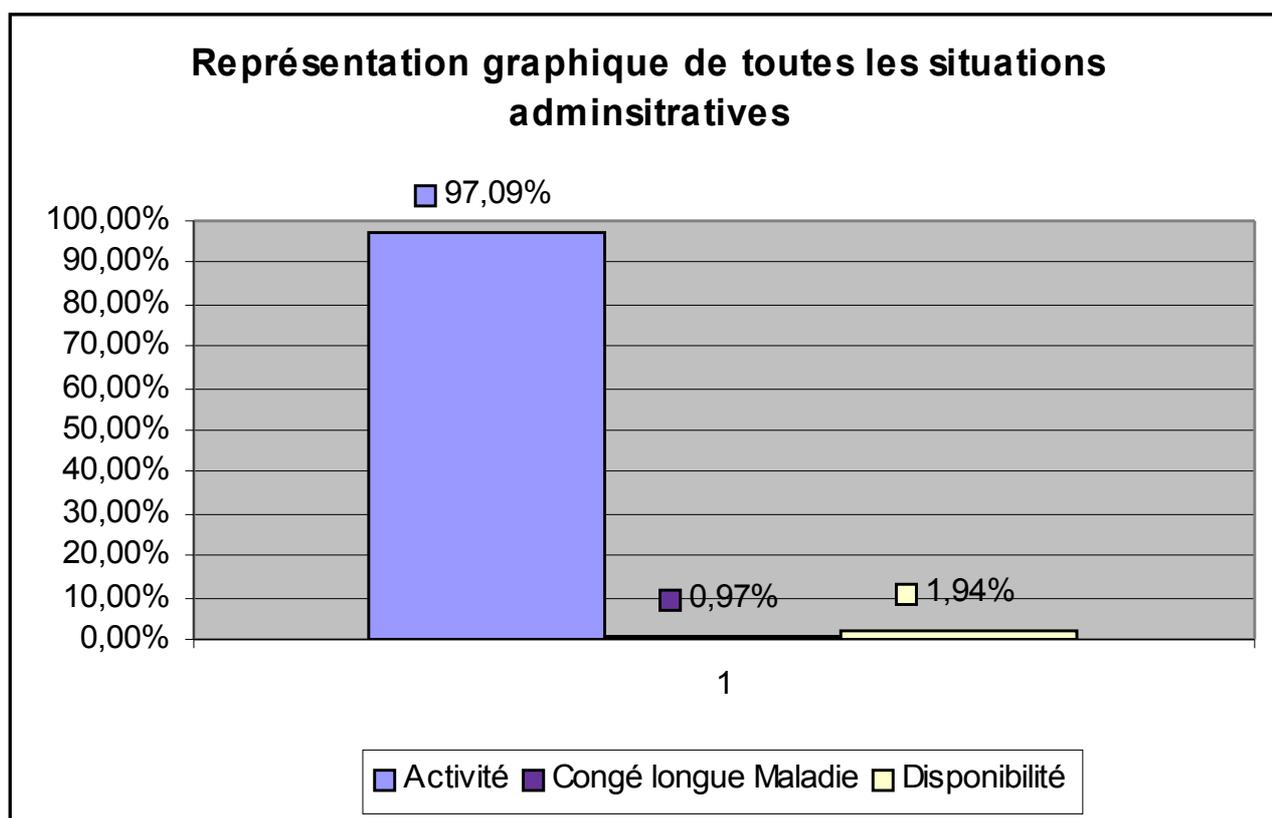
En fonction	F	H	% global
Nombre d'agents	21	79	
Total	100		97,09 %

Congé longue maladie :

Congé longue maladie	F	H	% global
Nombre d'agents		1	
Total	1		0,97 %

Disponibilité :

Disponibilité	Convenances personnelles		Suivre son conjoint		% global
	F	H	F	H	
Nombre d'agents		1		1	
Total		1		1	1,94 %



d) Le temps de travail

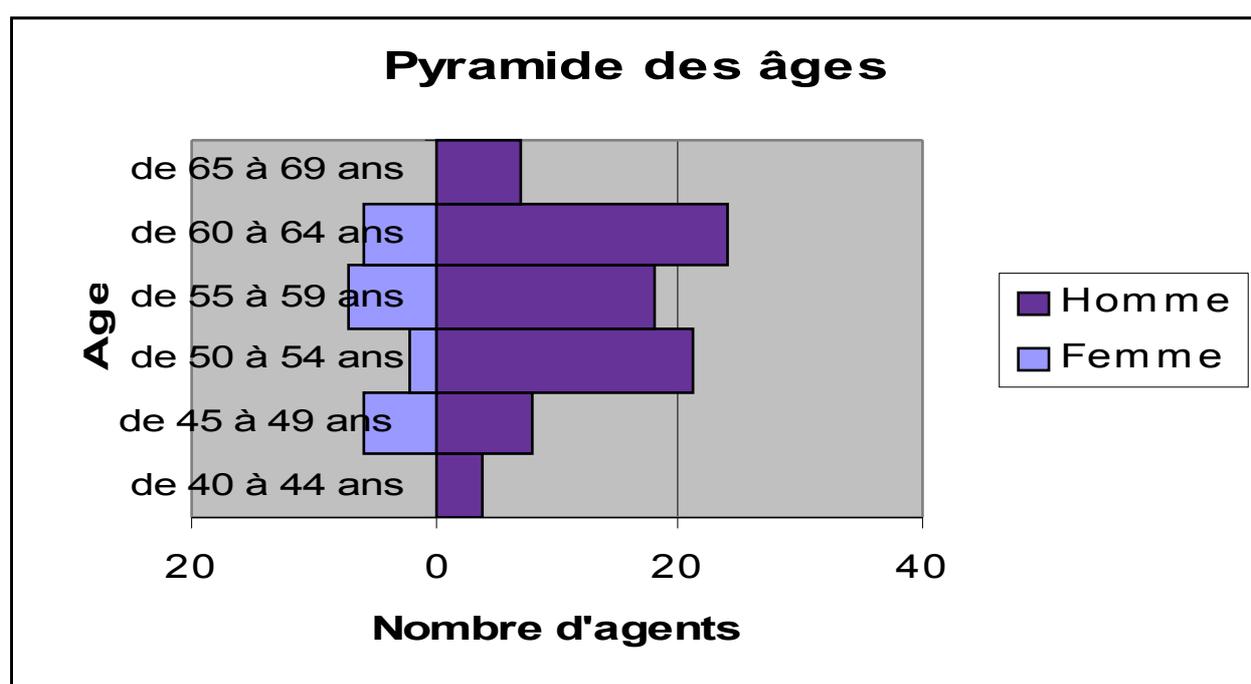
(sur agents en position d'activité, de mise à disposition, de congé longue maladie)

Quotité de temps de travail	100 %	
	F	H
Nombre d'agents	21	80
Total	101	

e) Pyramides des ages

Age (variable)	Femme	Homme	Total
de 40 à 44 ans	0	4	4
de 45 à 49 ans	6	8	14
de 50 à 54 ans	2	21	23
de 55 à 59 ans	7	18	25
de 60 à 64 ans	6	24	30
de 65 à 69 ans		7	7
Total	21	82	103

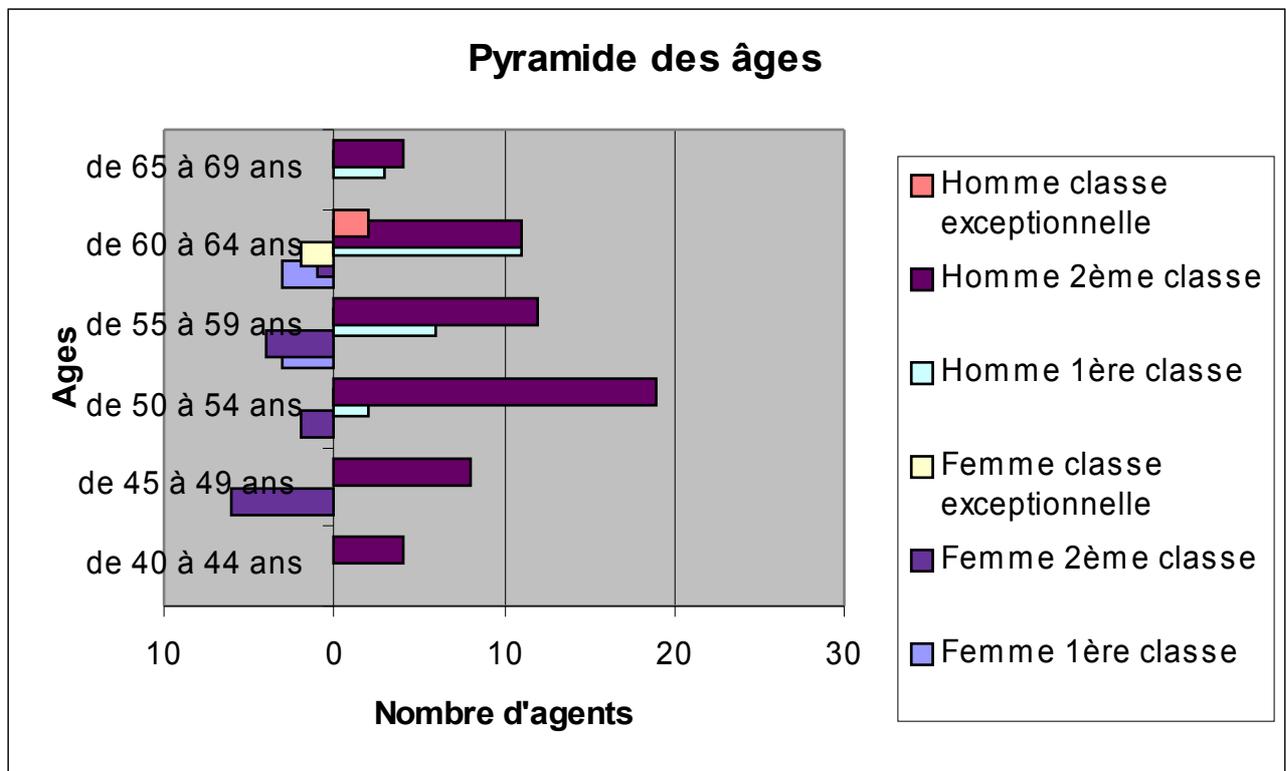
Moyenne d'âge des agents du corps	55 ans
Moyenne d'âge des femmes	54 ans
Moyenne d'âge des hommes	56 ans



f) Répartition par grade et échelon

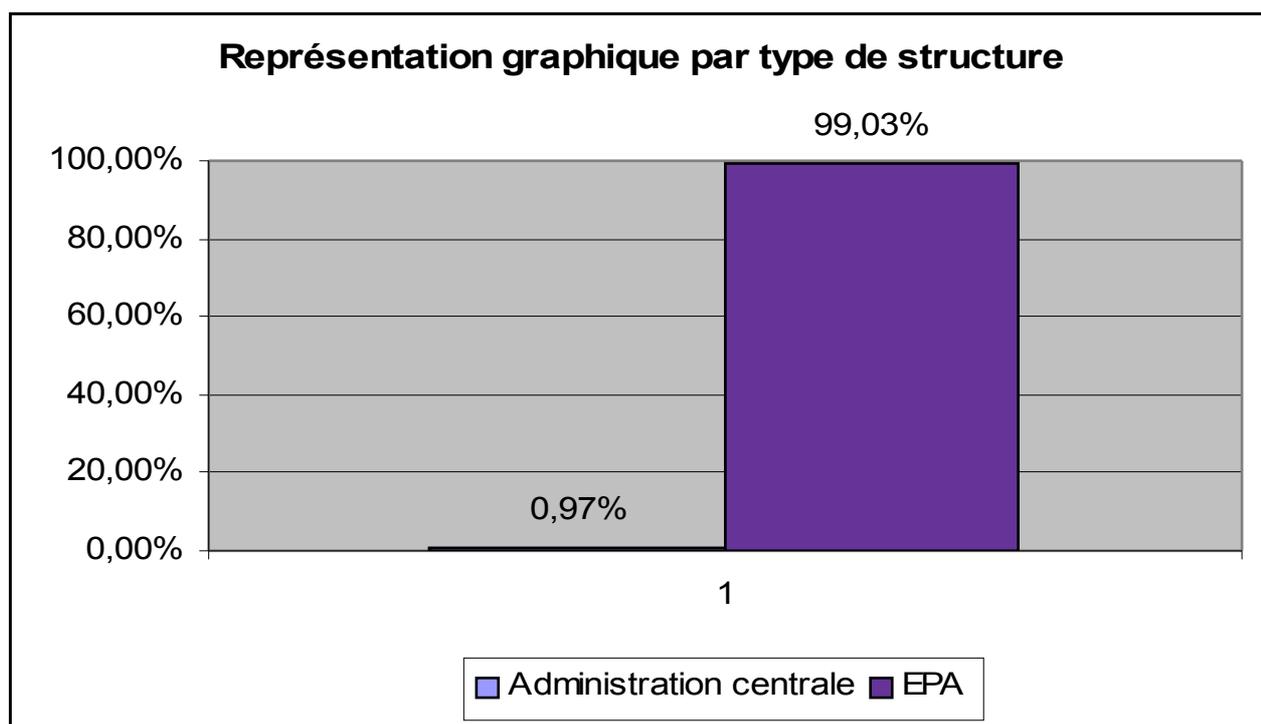
Libellé grade	Echelon / chevron	Femme	Homme	Total
Classe exceptionnelle	C3	1	1	2
	C2	1	1	2
Somme classe exceptionnelle		2	2	4
1ère classe	B3	4	12	16
	B2	1	4	5
	B1		1	1
	A3	1	3	4
	A2		1	1
	A1		1	1
Somme 1ère classe		6	22	28
2ème classe	A3	2	16	18
	A2	1	4	5
	A1	1	7	8
	05	5	13	18
	04		6	6
	03		6	6
	02	2	2	4
	01	2	4	6
Somme 2ème classe		13	58	71
Somme PROFESSEURS ECOLE ARCHITECTURE		21	82	103

- **Pyramide des âges par grade**

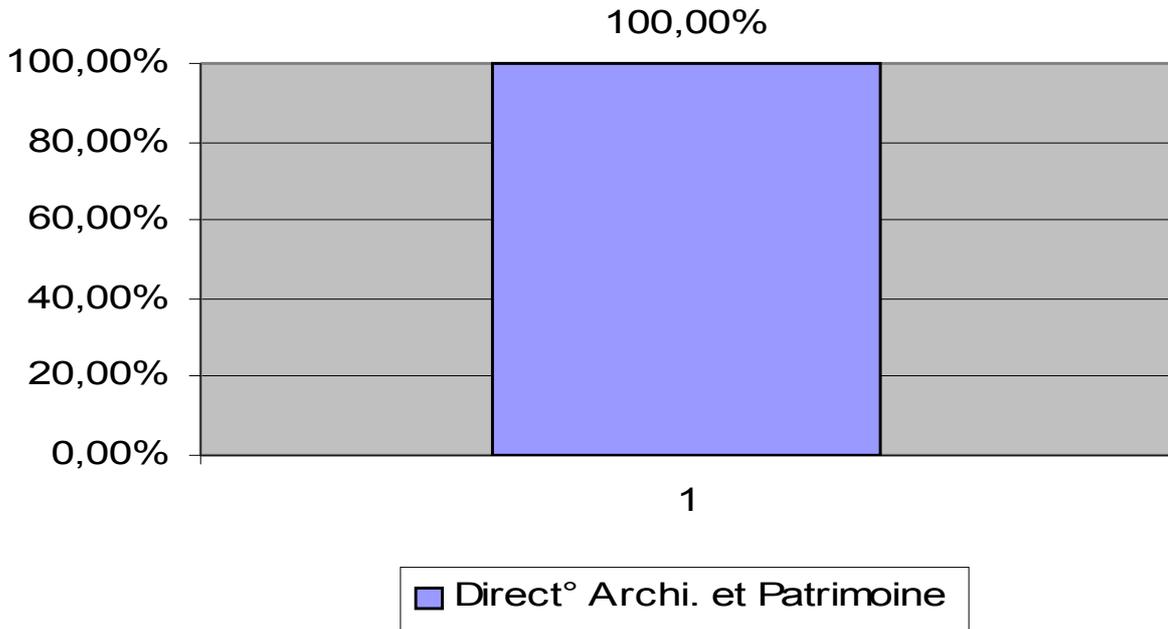


g) Les affectations

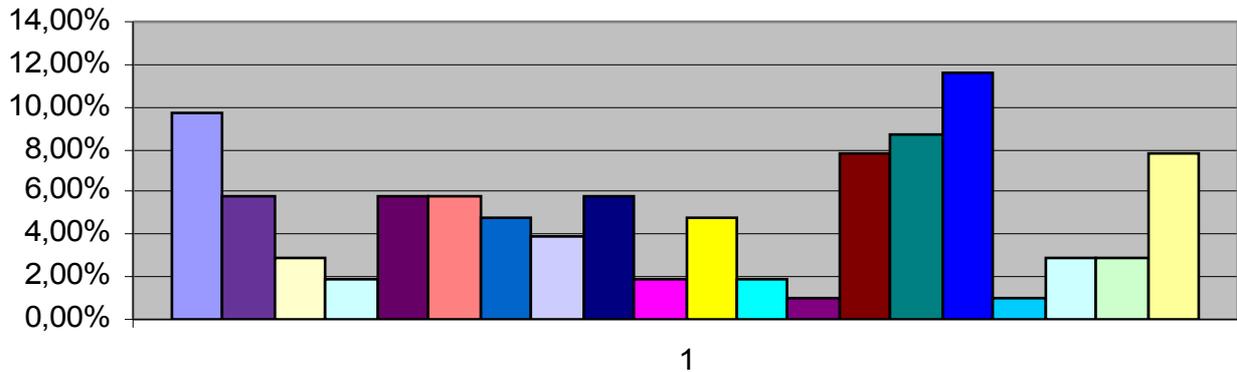
Libellé type de structure	F	H	Total
Administration centrale		1	1
EPA	21	81	102
Total	21	82	103



Représentation graphique des affectations



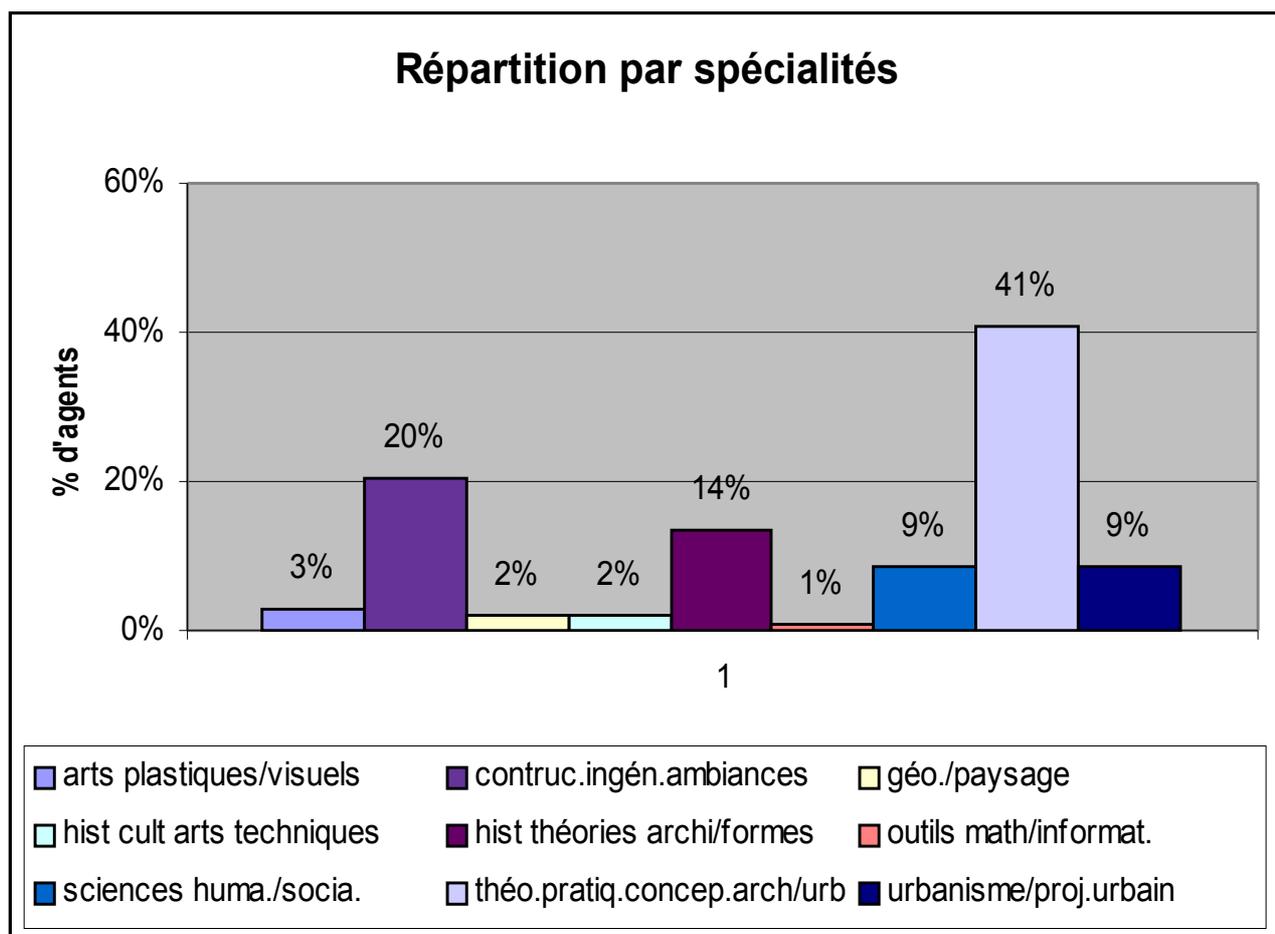
Représentation par école



- | | | |
|------------------------|-------------------------|------------------------|
| ■ E.A. PARIS MALAQUAIS | ■ E.A. BORDEAUX | ■ E.A. BRETAGNE |
| ■ E.A. CLERMONT | ■ E.A. GRENOBLE | ■ E.A. LILLE |
| ■ E.A. LYON | ■ E.A. MARNE LA VALLEE | ■ E.A. MARSEILLE |
| ■ E.A. MONTPELLIER | ■ E.A. NANCY | ■ E.A. NANTES |
| ■ E.A. NORMANDIE | ■ E.A. PARIS BELLEVILLE | ■ E.A. PARIS VAL SEINE |
| ■ E.A. PARIS VILLETTE | ■ E.A. ST ETIENNE | ■ E.A. STRASBOURG |
| ■ E.A. TOULOUSE | ■ E.A. VERSAILLES | |

h) Les spécialités

Libellé spécialité	Femme	Homme	Total
arts plastiques/visuels	1	2	3
contruc.ingén.ambiances	3	18	21
géo./paysage	1	1	2
hist cult arts techniques		2	2
hist théories archi/formes	6	8	14
outils math/informat.		1	1
sciences huma./socia.	3	6	9
théo.pratiq.concep.arch/urb	4	38	42
urbanisme/proj.urbain	3	6	9
Total	21	82	103



IV) LES FLUX 2009 AU SEIN DU CORPS

a) Les entrées actées en 2009

Recrutement					
Concours externe		Concours interne		Par détachement	
F	H	F	H	F	H
3	7	1	3		1
10		4		1	

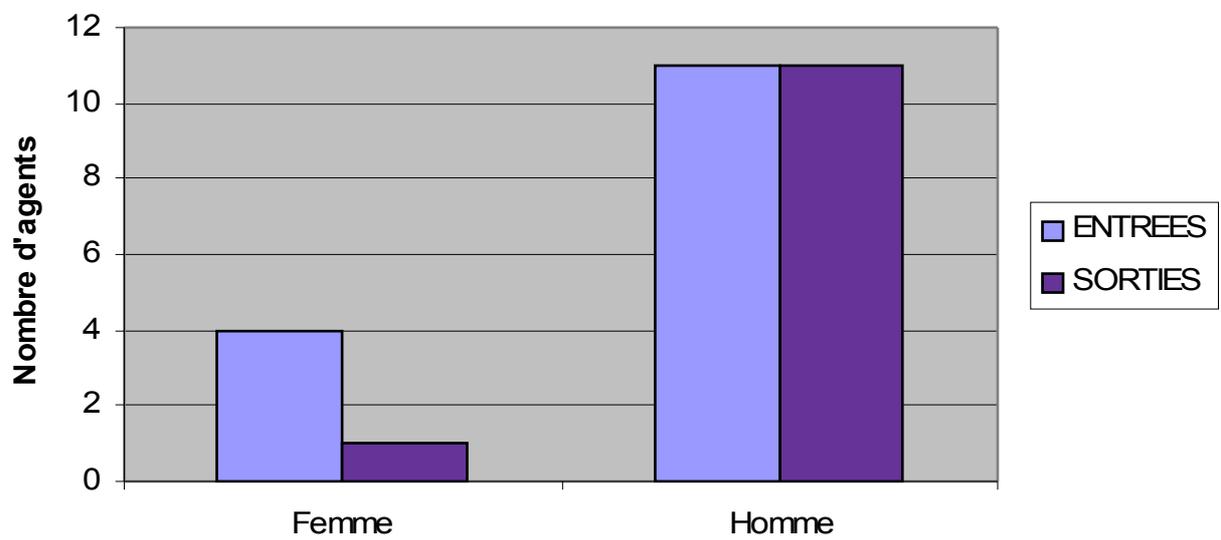
Total entrées	
F	H
4	11
15	

b) Les sorties actées en 2009

Retraite		Décès		Disponibilité	
F	H	F	H	F	H
1	9		1		1
10		1		1	

Total sorties	
F	H
1	11
12	

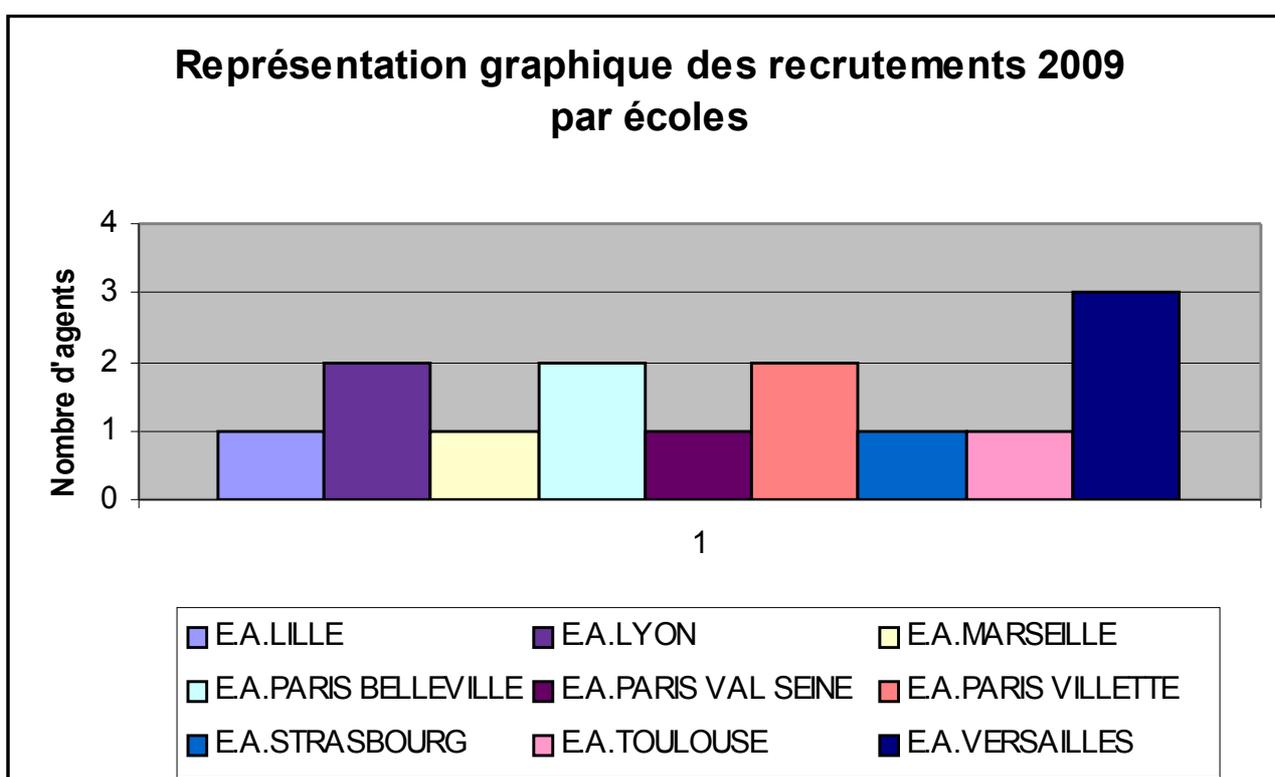
Représentation graphique des entrées et des sorties 2009 par sexe



V) LA MOBILITE

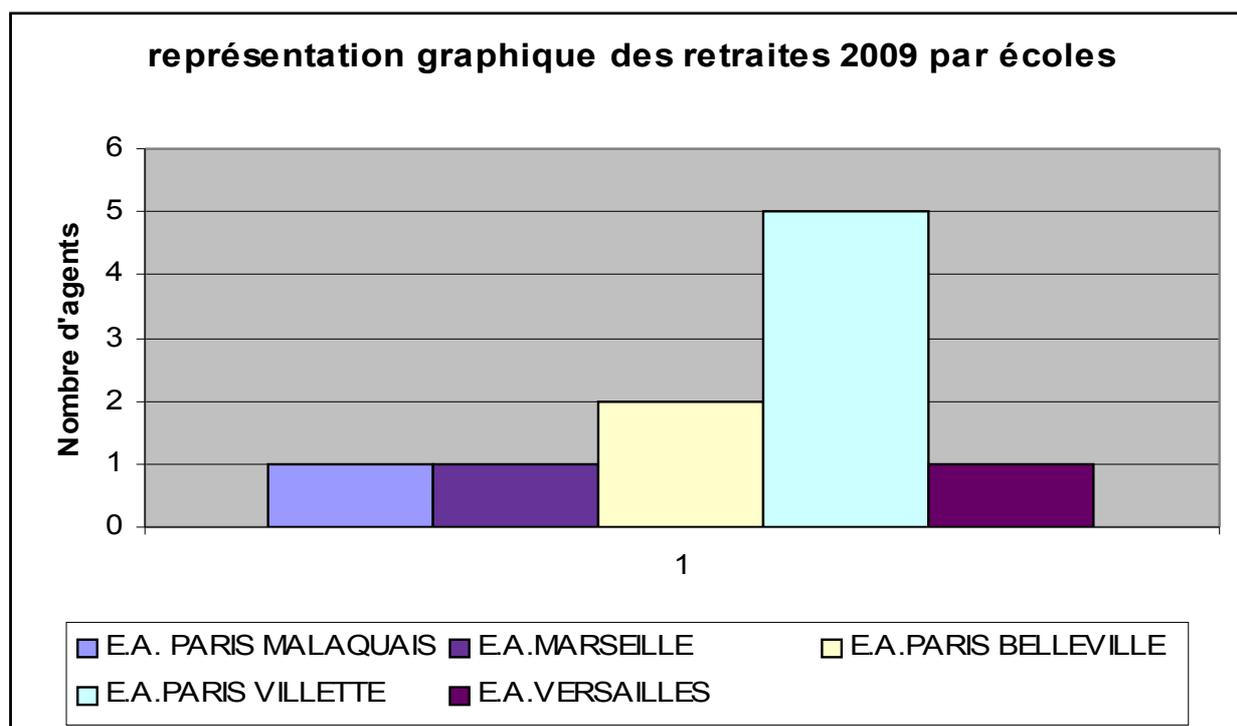
a) Répartition des recrutements 2009

Ecoles	Femme	Homme	Total
E.A. PARIS MALAQUAIS			0
E.A.BORDEAUX			0
E.A.BRETAGNE			0
E.A.CLERMONT			0
E.A.GRENOBLE			0
E.A.LILLE		1	1
E.A.LYON		2	2
E.A.MARNE LA VALLEE			0
E.A.MARSEILLE		1	1
E.A.MONTPELLIER			0
E.A.NANCY			0
E.A.NANTES			0
E.A.NORMANDIE			0
E.A.PARIS BELLEVILLE	1	1	2
E.A.PARIS VAL SEINE		1	1
E.A.PARIS VILLETTE	1	1	2
E.A.ST ETIENNE			0
E.A.STRASBOURG	1		1
E.A.TOULOUSE		1	1
E.A.VERSAILLES	1	2	3
Total	4	10	14



b) Répartition des retraites 2009

Ecoles	Femme	Homme	Total
E.A. PARIS MALAQUAIS			
E.A.BORDEAUX			
E.A.BRETAGNE			
E.A.CLERMONT			0
E.A.GRENOBLE			
E.A.LILLE			
E.A.LYON			
E.A.MARNE LA VALLEE			0
E.A.MARSEILLE			0
E.A.MONTPELLIER			0
E.A.NANCY			0
E.A.NANTES			
E.A.NORMANDIE			0
E.A.PARIS BELLEVILLE			
E.A.PARIS VAL SEINE			
E.A.PARIS VILLETTE			
E.A.ST ETIENNE			
E.A.STRASBOURG			
E.A.TOULOUSE			
E.A.VERSAILLES			
Total			



c) Les mouvements géographiques

Service d'origine	Service d'accueil			
	Paris	Ile de France	régions	Total
Paris				0
Ile de France			1	1
Régions			1	1
Total	0	0	2	2

d) Les flux fonctionnels

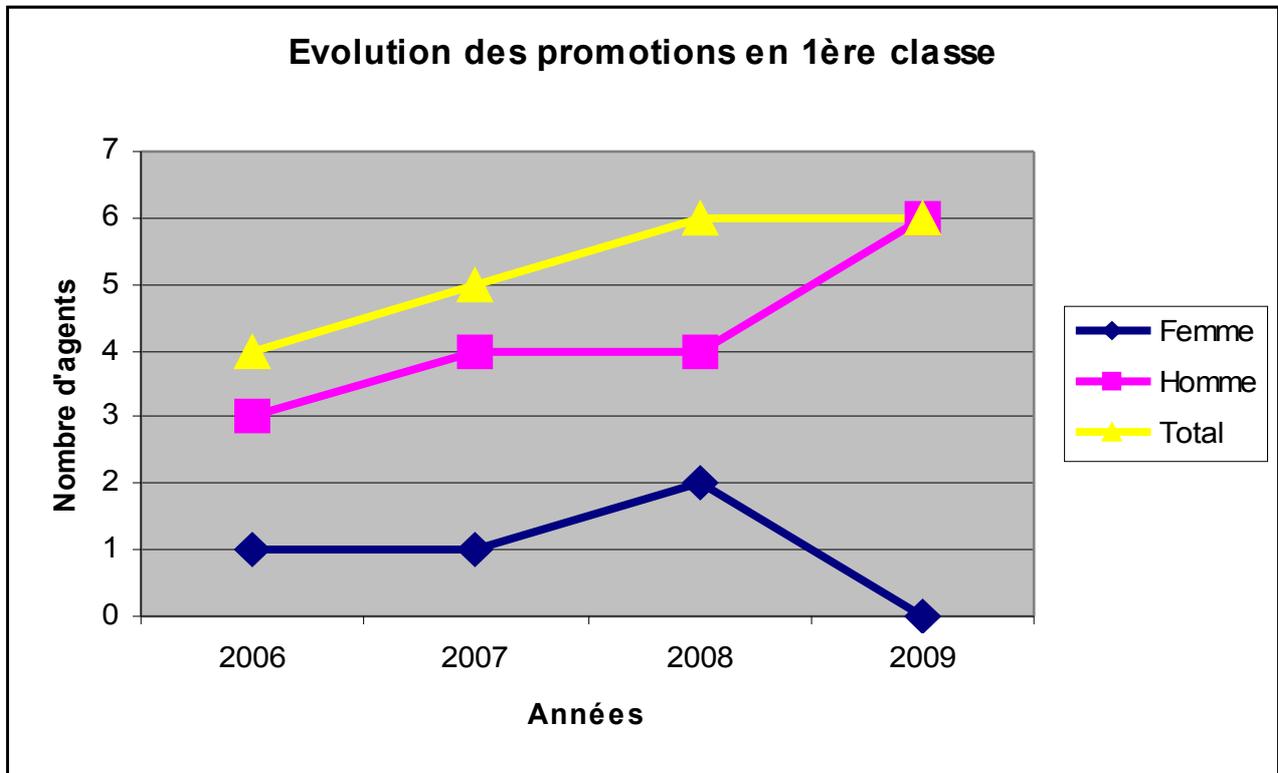
Les flux fonctionnels reprennent les éléments du tableau des flux géographiques, avec une répartition par structure.

Service d'origine	Service d'accueil					Total
	Administration centrale (MCC et autre ministère)	DRAC	Etablissements publics	Services à compétence nationale	Services transférés aux collectivités locales	
Administration centrale (MCC et autre ministère)						0
DRAC						0
Etablissements publics			2			2
Services à compétence nationale						0
Services transférés aux collectivités locales						0
Total	0	0	2	0	0	2

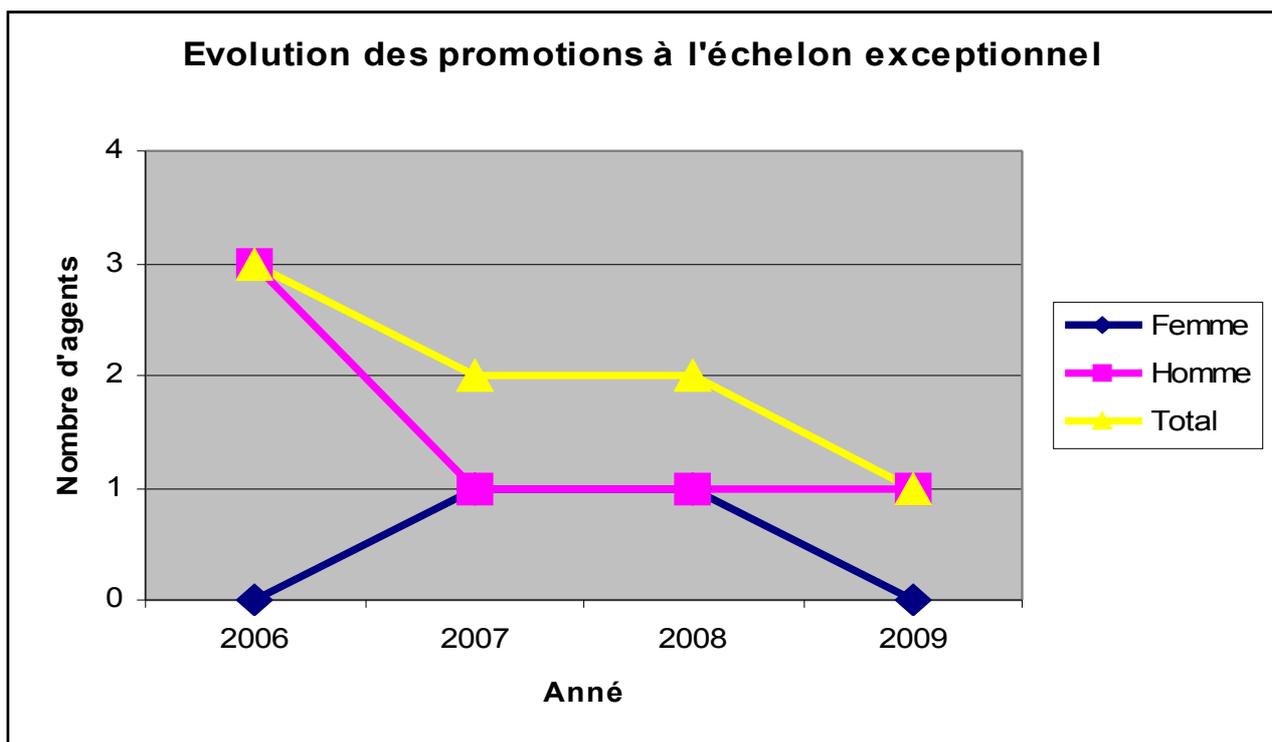
IV) LES PROMOTIONS AU TITRE DE 2009

a) Promotion de grade

- 1^{ère} classe



- Echelon exceptionnel



**RECAPITULATIF
PERSONNELS ENSEIGNANTS
Corps de catégorie A**

I) LES EFFECTIFS DES CORPS AU 31/12/2009

a) Les personnes physiques (PP)

	F	H
TOTAL GENERAL	173	607
	780	

b) Les équivalents temps plein (ETP)

(par exemple : un agent exerçant à 80% vaudra 0,80 ETP)

	F	H
TOTAL GENERAL	167	593,50
	665,40	

c) Les situations administratives

En fonction :

En fonction	F	H	% global
Nombre d'agents	163	588	
Total	751		96,28 %

Mise à disposition :

Mise à disposition	F	H	% global
Nombre d'agents		1	
Total	1		0,13 %

Congé de longue maladie :

Congé de longue durée	F	H	% global
Nombre d'agents		1	
Total	1		0,13 %

Congé études et recherches :

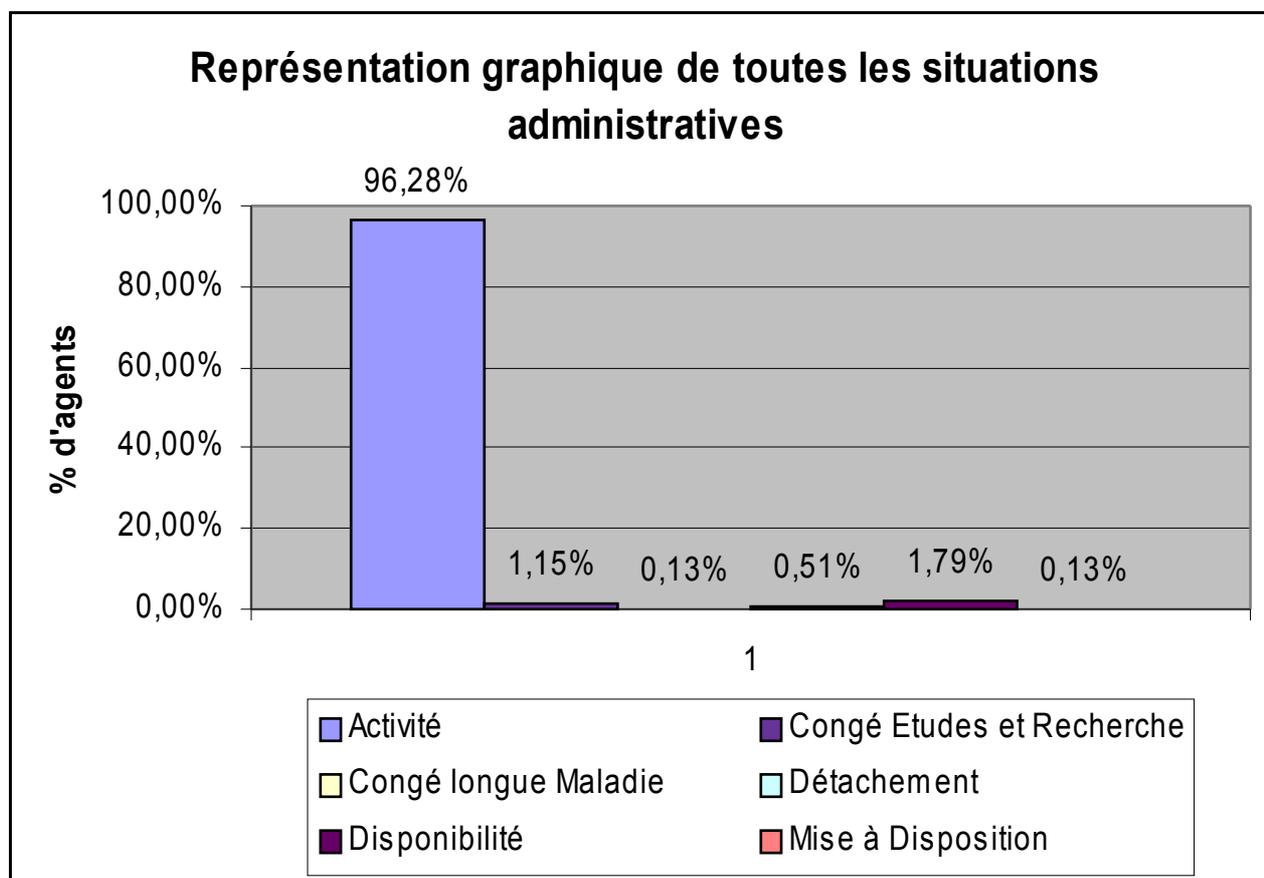
Congé études et recherches	F	H	% global
Nombre d'agents	4	5	
Total	9		1,15 %

Disponibilité :

Disponibilité	Convenances personnelles		Suivre son conjoint		% global
	F	H	F	H	
Nombre d'agents	4	7		3	
Total	11		3		1,79 %

Détachement :

détachement	Administration / EPA		Collectivité locale / EP en relevant		% global
	F	H	F	H	
Nombre d'agents	1	2	1		0,51 %
Total	3		1		



d) Le temps de travail

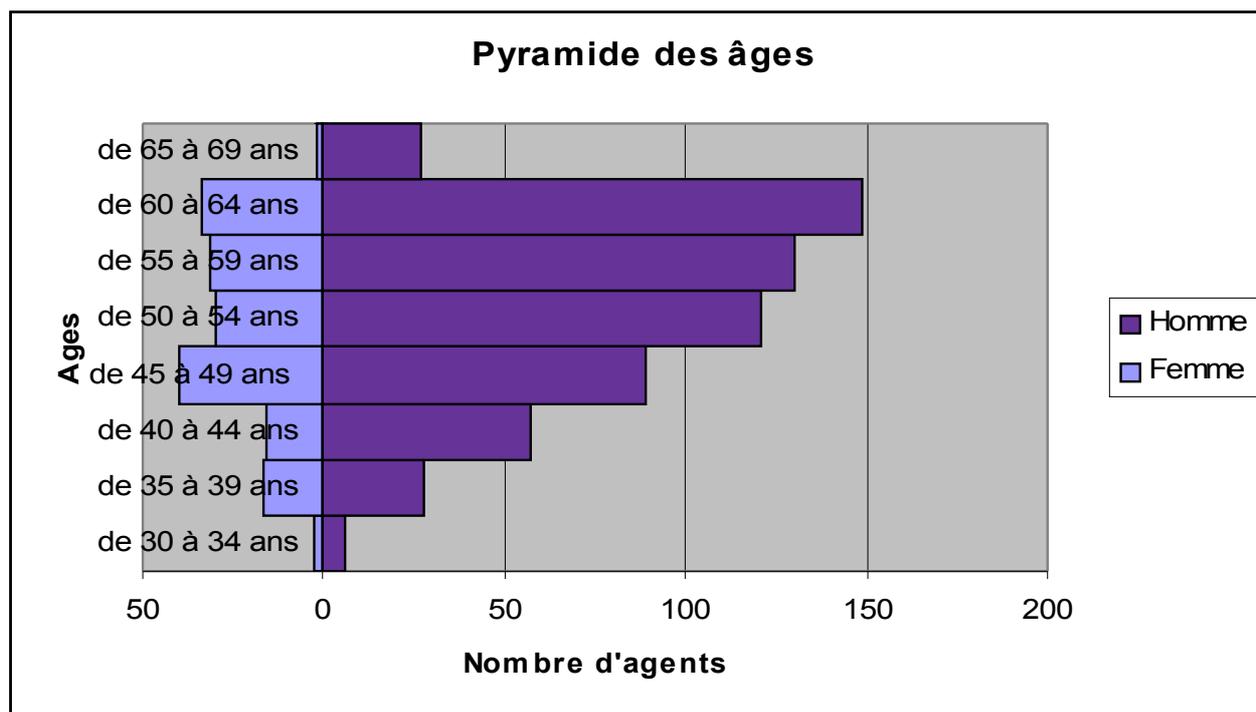
(sur agents en position d'activité, de mise à disposition, de congé longue maladie)

Quotité de temps de travail	50 %		100 %	
	F	H	F	H
Nombre d'agents		3	167	592
Total	3		759	

e) Pyramides des ages

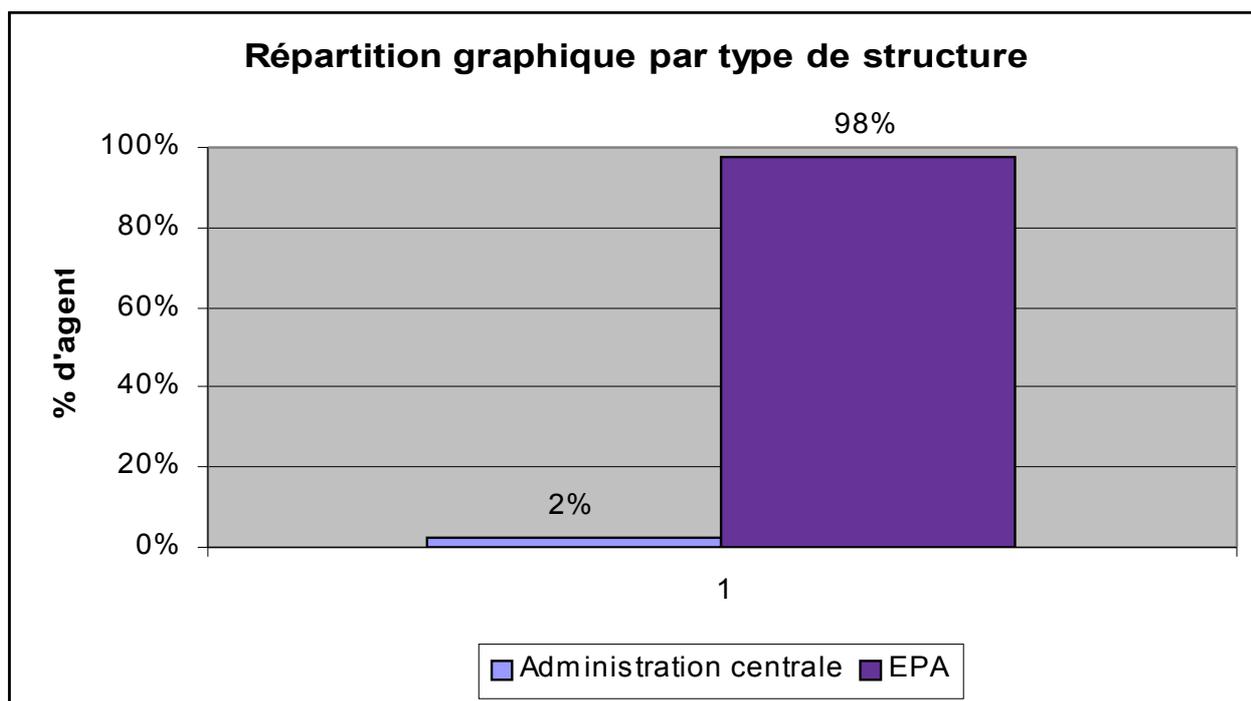
Age (variable)	Femme	Homme	Total
de 25 à 29 ans	11	3	14
de 30 à 34 ans	3	6	9
de 35 à 39 ans	17	28	45
de 40 à 44 ans	16	57	73
de 45 à 49 ans	40	89	129
de 50 à 54 ans	30	121	151
de 55 à 59 ans	31	130	161
de 60 à 64 ans	34	149	183
de 65 à 69 ans	2	27	29
Total	173	607	780

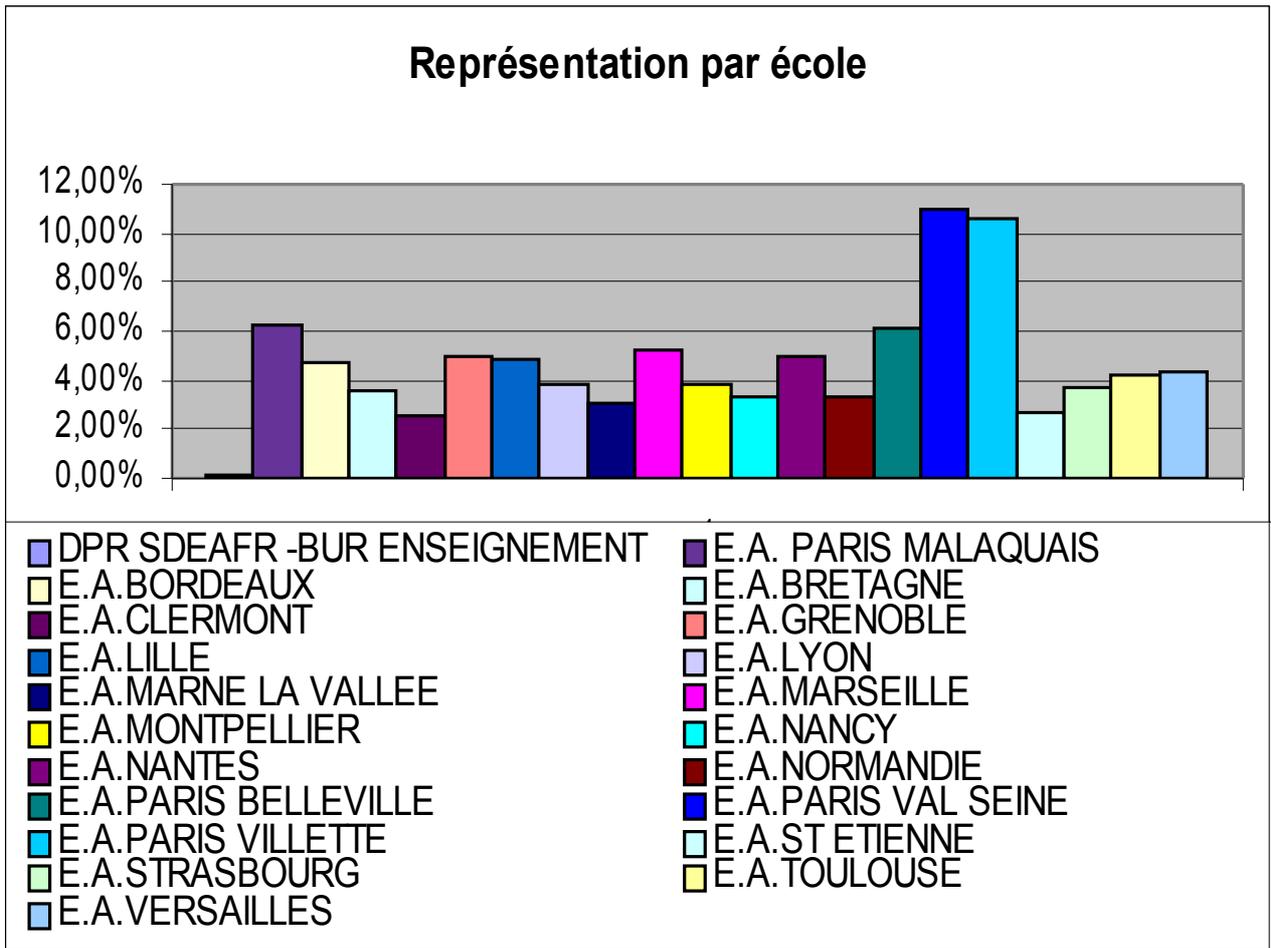
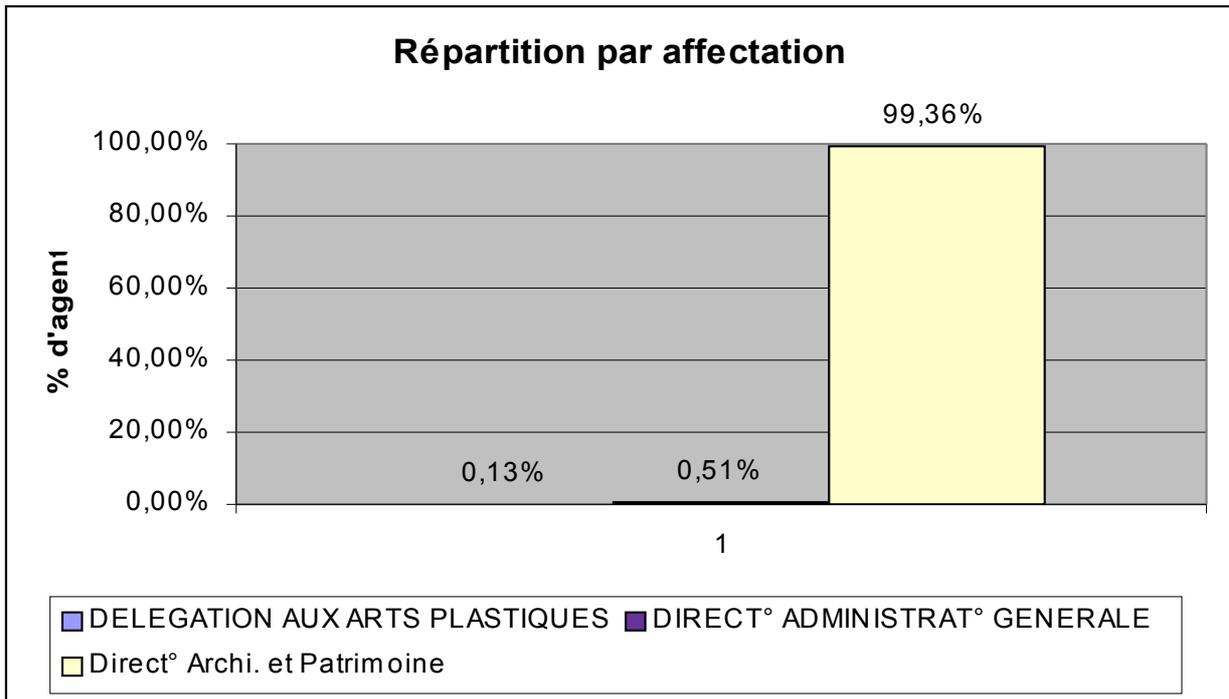
Moyenne d'âge des agents du corps	53 ans
Moyenne d'âge des femmes	51 ans
Moyenne d'âge des hommes	53 ans



f) Les affectations

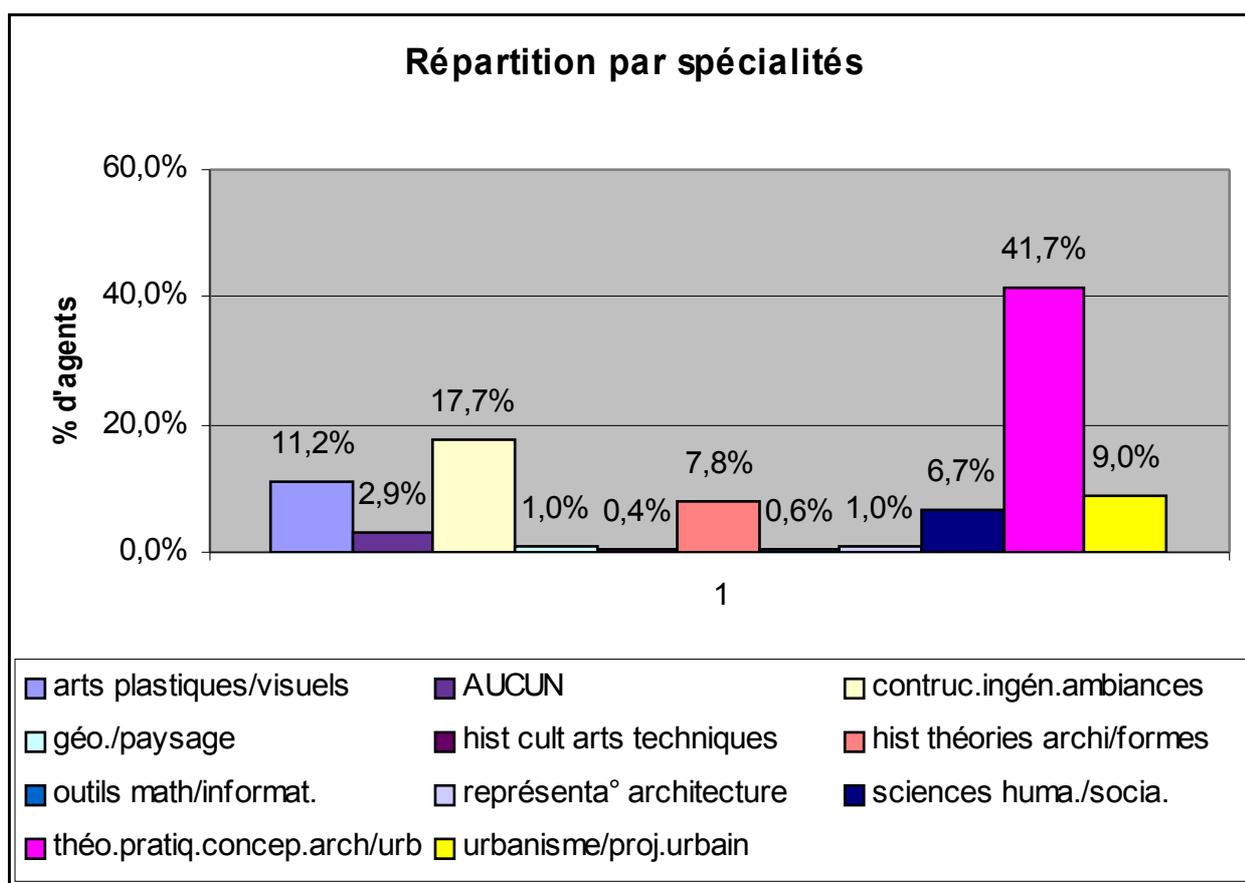
Libellé type de structure	F	H	Total
Administration centrale	6	13	19
EPA	167	594	761
Total	173	607	780





h) Les spécialités

Libellé spécialité	Femme	Homme	Total
arts plastiques/visuels	21	66	87
AUCUN	5	18	23
contruc.ingén.ambiances	18	120	138
géo./paysage	5	3	8
hist cult arts techniques	1	2	3
hist théories archi/formes	21	40	61
outils math/informat.	1	4	5
représenta° architecture	1	7	8
sciences huma./socia.	24	28	52
théo.pratiq.concep.arch/urb	53	272	325
urbanisme/proj.urbain	23	47	70
Total	173	607	780



III) Les flux 2009

a) Les entrées actées en 2009

Total des entrées	
F	H
13	28
41	

b) Les sorties actées en 2009

Total des sorties	
F	H
11	49
60	

Lexique :

- La commission administrative paritaire (CAP)

Définition d'une CAP

Une commission administrative est créée par arrêté conjoint du Premier ministre et du ministère de la culture pour chaque corps de fonctionnaires. C'est un organe consultatif formé d'un nombre égal de représentants de l'administration nommés et de représentants du personnel élus pour 3 ans.

Chaque CAP est placée auprès du directeur de l'administration générale. La Cap est consultée sur les questions d'ordre individuel concernant les fonctionnaires des corps pour lesquels elle est compétente.

La CAP est compétente pour donner un avis dans les cas énumérés par la loi, et notamment sur les points suivants :

Stage et titularisation

- Prorogation de stage
- Refus de titularisation (licenciement en cours ou en fin de stage)
- Titularisation

Notation – Avancement

- Notation : réduction d'ancienneté et avis sur les demandes de révision
- Avancement de grade
- Promotion de corps

Positions de fonctionnaires

- Détachement
- Intégration dans le corps concerné suite à un détachement
- Disponibilité

Situation spécifiques de fonctionnaires :

- Litige relatif à l'exercice du temps partiel
- Litige relatif à la formation professionnelle ou personnelle
- Mutation avec changement de résidence
- Refus de congé pour formation syndicale

Sanctions

- Sanctions disciplinaires en formation spécifique

- Grille indiciaire :

La grille indiciaire est une échelle d'indices servant à la rémunération des agents. Elle est commune à l'ensemble des fonctionnaires relevant d'un même statut particulier. Un indice de classement appelé indice brut est attribué à chaque agent appartenant à la même grille indiciaire selon le grade et l'échelon qu'il occupe.

Cet indice brut se concrétise par indice majoré, élément chiffré qui sert à calculer le traitement des agents.

- Congé de longue maladie :

Un fonctionnaire peut bénéficier d'un congé de longue maladie, après avis du comité médical, d'une durée maximale de 3 ans dans les cas où il est constaté que la maladie met l'agent dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, rend nécessaire un traitement et des soins prolongés et qu'elle présente un caractère invalidant et de gravité confirmée.

Le fonctionnaire conserve ;

- l'intégralité de son traitement pendant 1 an
- puis est réduit de moitié pendant les 2 années qui suivent
- l'intéressé conserve, en outre, ses droits à la totalité du supplément familial et de l'indemnité de résidence.

- Congé de longue durée :

Un agent atteint d'une maladie reconnue peut être placé, après avis du comité médical, en congé de longue maladie. L'agent doit alors cesser tout travail rémunéré (le congé de longue durée est souvent octroyé à l'issue d'une année de congé de longue maladie).

Dans cette situation, l'agent :

- conserve ses droits à l'avancement et retraite
- n'est plus affecté donc libère son poste
- libère son logement de fonction
- doit notifier ses changements d'adresse
- conserve son traitement pendant 3 ans (dont 1 an en congé de longue maladie)
- perçoit un demi traitement pendant 2 ans

- Congé parental :

Un fonctionnaire, homme ou femme, peut bénéficier d'un congé parental afin d'élever un enfant de moins de 3 ans. Les deux parents fonctionnaires ne peuvent bénéficier d'un congé parental pour le même enfant, mais à l'issue d'une période, l'un ou l'autre peut renoncer au bénéfice du congé parental au profit de l'autre parent.

- Congé formation :

Le congé de formation est attribué pour une période d'1 mois minimum et 3 ans maximum (fractionné ou continu), dont 1 an avec indemnités (85% du salaire brut). L'agent conserve également ses droits aux congés annuels. Les frais pédagogiques sont à la charge du stagiaire. Toutefois, ils peuvent être pris en charge pour des préparations aux examens et concours administratifs.

A partir du 1^{er} janvier 2007, un autre droit à la formation vient compléter le congé de formation professionnelle, il s'agit du droit individuel à la formation qui offre à chaque agent un crédit de 20h par an cumulables sur 6 ans (120h). Il ouvre également droit (en plus de son traitement) à une allocation égale à 50% du traitement net de l'agent si la formation se déroule hors du temps de travail.

- Disponibilité :

La disponibilité est la position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou service d'origine, cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite. Il existe deux sortes de disponibilité : de droit et sous réserve des nécessités de service ; dans ce cas l'accord du responsable hiérarchique est nécessaire.

L'agent placé en disponibilité :

- a) cesse ses fonctions et donc libère son poste
- b) perd ses droits à l'avancement d'échelon et de grade
- c) n'acquiert pas de droit à pension
- d) ne perçoit plus de salaire
- e) doit notifier ses changements d'adresse

- Détachement :

Le détachement est la position du fonctionnaire rattaché provisoirement à un autre corps au sein du même ministère ou d'une autre administration.

- Mise à disposition :

Un fonctionnaire est mis à disposition lorsqu'il effectue son service dans une autre administration que la sienne mais continue à être payé par son administration d'origine.

- Radiation :

La radiation des cadres d'un fonctionnaire est une décision administrative, constatant d'office ou à la demande du fonctionnaire (démission) qu'il a cessé d'appartenir au corps dans lequel il était titulaire et qu'il a quitté définitivement l'administration.

La radiation des corps est une décision administrative prise lorsqu'un fonctionnaire cesse d'appartenir dans son corps d'origine suite à une titularisation dans un nouveau corps ou une réintégration dans son corps d'origine.